

Département de l'Essonne
Commune de Marolles-en-Hurepoix

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme



1

RAPPORT DE PRESENTATION



SIAM - Urbanisme
6 bd du Général Leclerc
91470 LIMOURS EN HUREPOIX
www.siamurba.fr

Dossier approuvé en Conseil Municipal

du 4 Juillet 2013

SOMMAIRE

AVANT PROPOS Le PLU – Aspects généraux
Le rapport de présentation

1^{ère} partie	DIAGNOSTIC	
Chapitre 1	ELEMENTS DE CADRAGE	
	1. Situation générale	8
	2. Les structures intercommunales	9
	3. Le territoire communal	12
Chapitre 2	DONNEES DEMOGRAPHIQUES	
	1. La population communale	13
	2. Caractéristiques de la population	18
Chapitre 3	DONNEES GENERALES SUR L'HABITAT	
	1. Evolution du parc de logements	21
	2. Caractéristiques des résidences principales	23
	3. Les besoins et perspectives d'évolution	27
	4. Evaluation du potentiel d'urbanisation résidentielle	31
Chapitre 4	EQUIPEMENTS ET SERVICES A LA POPULATION	
	1. Le niveau d'équipements	32
	2. Les équipements de la commune	33
Chapitre 5	DONNEES ECONOMIQUES	
	1. La population active	39
	2. Les emplois et entreprises dans le secteur	41
	3. Le tissu économique	43
Chapitre 6	CIRCULATIONS ET DEPLACEMENTS	
	1. Les moyens de transports et de déplacements	49
	2. Les grands flux	54
	3. Les circulations dans la commune	56
	4. Les orientations supra-communales	60
Chapitre 7	DIAGNOSTIC AGRICOLE ET FORESTIER	
	1. Etat des lieux des activités agricoles	64
	2. Etat des lieux des activités forestières	67
2^{ème} partie	ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	
Chapitre 1	GEOMORPHOLOGIE DU TERRITOIRE	
	1. Le relief	70
	2. L'hydrologie	71
	3. La géologie	75
	4. Les données climatiques	77
Chapitre 2	LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES, PAYSAGERS ET BOISES	
	1. Le Grand Paysage	78
	2. Les composantes des paysages	80
	3. Les supports de biodiversité	85

	4. Les espaces et milieux protégés	86
Chapitre 3	ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS	
	1. Etat 0 « 1999 » : la tâche urbaine, les espaces agricoles, naturels et forestiers	89
	2. Bilan de la consommation foncière et des évolutions d'espaces 1999 – 2009	90
Chapitre 4	ANALYSE URBAINE ET PATRIMOINE	
	1. Les grandes étapes de l'urbanisation	92
	2. Organisation urbaine et les quartiers	95
	3. Les éléments caractéristiques du tissu urbain	96
	4. Patrimoine et éléments remarquables	101
Chapitre 5	ELEMENTS ENVIRONNEMENTAUX ET ENJEUX DE SANTE PUBLIQUE	
	1. L'eau : qualités et usages	103
	2. L'Air : contexte et qualité	104
	3. Les nuisances sonores	107
	4. Les risques naturels	108
	5. Les risques technologiques	109
	6. La gestion des déchets	113
	7. Potentiel en énergies renouvelables	114
	8. Potentiel en réseaux numériques	116
3^{ème} partie	JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS DANS LE DOSSIER DE PLU	
Chapitre 1	DES BESOINS ET OBJECTIFS AU PADD	
	1. Des constats et enseignements du diagnostic aux enjeux et objectifs du PADD	122
	2. Les choix effectués pour établir le PADD et les OAP	126
	3. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation	132
Chapitre 2	LES CHOIX RETENUS POUR LA DELIMITATION DES ZONES	
	1. Généralités	140
	2. Evolution générale des zones	143
	3. Evolution détaillée par zones	144
	4. Bilan de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers	155
Chapitre 3	EXPLICATIONS DES LIMITATIONS ADMINISTRATIVES A L'UTILISATION DU SOL	
	1. Généralités sur les règles d'urbanisme	158
	2. Dispositions particulières par zones	164
Chapitre 4	DISPOSITIONS DIVERSES	
	1. La prise en compte des besoins en terme de logements et de diversité de l'Habitat	181
	2. La prise en compte d'études en cours sur le secteur Gare	181
	3. La prise en compte des risques, nuisances et pollutions	184
	4. La prise en compte des enjeux du Développement Durable	185
	5. la préservation du patrimoine naturel, bâti	187
	6. les emplacements réservés	188
	7. les espaces boisés classés	188
	8. L'urbanisation aux abords de la RD19 (zone AUIb)	

4^{ème} partie

EVALUATION DES INCIDENCES DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT

1. Le cadre physique	190 à
2. Les ressources naturelles	195
3. Les paysages et les espaces naturels	

4. L'occupation des sols et l'urbanisation
5. Le patrimoine
6. Les circulations
7. Les risques et nuisances
8. La gestion des déchets
9. Les économies d'énergie et l'usage d'énergies renouvelables

5^{ème} partie

MODALITES DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLU

196

ANNEXE

PROJET URBAIN secteur AUIa

198

AVANT-PROPOS

LE PLU : aspects généraux

LE PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) est l'un des instruments de l'urbanisme de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, modifiée par les lois Urbanisme et Habitat du 2 Juillet 2003, les lois Engagement national pour le Logement du 13 juillet 2006 et Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009.

L' article L.121.1 du code de l'urbanisme fixe les principes fondamentaux qui s'imposent aux PLU, il s'agit de :

1° L'équilibre entre :

- a) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- b) L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- c) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;

1°bis La qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville ;

2° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs ;

3° La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Par ailleurs, le PLU doit prendre en compte différentes lois complémentaires et les documents supra-communaux qui s'imposent (SDRIF, Plan local de Déplacements, etc.), rappelés plus loin dans le rapport.

DOCUMENT D'URBANISME : élaboration et évolution

Depuis son élaboration, le document d'urbanisme a évolué à plusieurs reprises dans le cadre de procédures adaptées.

1977	15 décembre	ELABORATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS POS publié par arrêté préfectoral
1981	5 Janvier	Approbation du POS par arrêté préfectoral
1984	9 Mars	MODIFICATION
1991	27 Juin	REVISION du POS Approbation de la révision du POS par DCM
1992	29 Juin	MODIFICATION
1993	15 Mars	MODIFICATION
2000	30 Mars	REVISION du POS Approbation de la révision du POS par DCM
2003	10 Juin	MODIFICATIONS du POS
2004	8 Juin	MODIFICATIONS du POS
2006	27 Juin	MODIFICATIONS du POS
2010	18 Mars	MODIFICATIONS du POS
2009	23 Juin	Prescription de la REVISION DU POS POUR ELABORATION DU PLU
2012	13 Décembre	Arrêt du projet de PLU
2013	4 juillet	Approbation du PLU

LE RAPPORT DE PRESENTATION

Le présent rapport de présentation doit permettre d'apporter une information générale sur le territoire, de déterminer les enjeux et besoins de la commune, ainsi que de justifier les orientations d'aménagement et les choix retenus au regard des incidences sur l'Environnement. A cet effet, il doit :

1. **Expose le diagnostic du territoire communal**, au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.
2. **Analyse l'état initial de l'environnement**, présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et justifie les objectifs de modération de cette consommation et de lutte contre l'étalement urbain arrêtés dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard, notamment, des objectifs fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale, et des dynamiques économiques et démographiques ;
3. **Explique les choix retenus** pour établir le projet d'aménagement et de développement durable et, le cas échéant, les orientations d'aménagement et de programmation ; il expose les motifs de la délimitation des zones, des règles et des orientations d'aménagement et de programmation, des règles qui y sont applicables, notamment au regard des objectifs et orientations du projet d'aménagement et de développement durables. Il justifie l'institution des secteurs des zones urbaines où les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement sont interdites en application du a de l'article L. 123-2 ;
4. **Evalue les incidences des orientations du plan sur l'environnement** et expose la manière dont le plan prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur ;
5. **Précise les indicateurs qui devront être élaborés pour l'évaluation des résultats de l'application du plan**, lors du débat en conseil municipal sur les résultats de l'application de ce plan organisé au plus tard 3 ans après l'approbation du PLU.

P R E M I E R E P A R T I E

Diagnostic et fonctionnement territorial

I – ELEMENTS DE CADRAGE

I.1. Situation générale

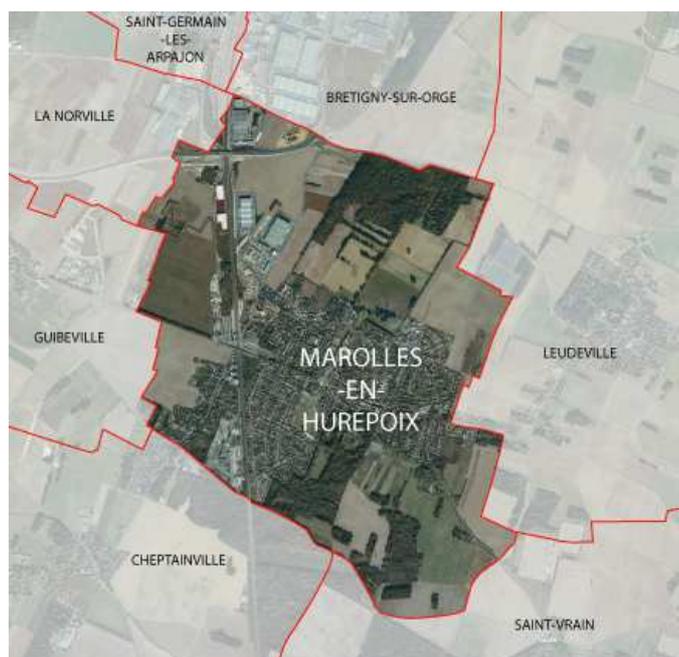
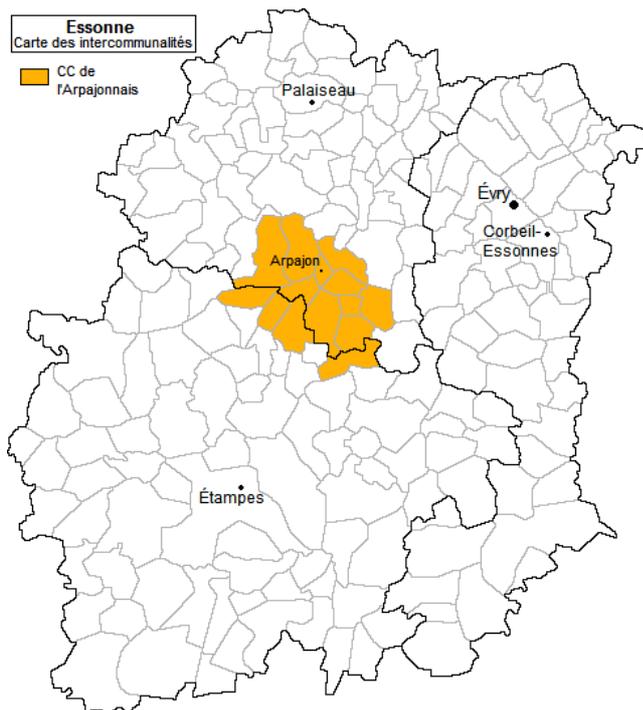
La commune de Marolles-en-Hurepoix se trouve au centre du département de l'Essonne, à une quarantaine de kilomètres au sud de Paris. D'une superficie de 651 ha, cette commune périurbaine de 4753 habitants est située à l'Est de la région Naturelle du Hurepoix dans un espace géographique intermédiaire entre la Plaine de Brétigny et la vallée de l'Essonne.

Elle s'inscrit par ailleurs en limite des franges rurales de l'agglomération parisienne, dans un contexte urbain intermédiaire entre les pôles d'Arpajon et d'Évry.

Sur le plan administratif, la commune fait partie du canton de Brétigny sur Orge et de l'arrondissement de Palaiseau.

Elle est limitrophe des communes suivantes :

- au nord, Brétigny sur Orge
- à l'est, Leudeville
- au sud est, Saint Vrain
- au sud ouest, Cheptainville
- à l'ouest La Norville et Guibeville



I.2. Le contexte intercommunal ou territorial

LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

La commune fait partie :

- La **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ARPAJONNAIS**, créée le 2 décembre 2002. Marolles en Hurepoix y a été rattachée par arrêté préfectoral du 14 Octobre 2003. Elle regroupe 14 communes et environ 63 515 habitants. Elle intervient dans plusieurs domaines et ses compétences sont :



- **Aménagement de l'espace :** Elaboration, suivi et mise en œuvre du schéma directeur (Schéma de cohérence territoriale), l'aménagement rural, la création ou l'aménagement et l'entretien de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, la réalisation d'études relatives à la protection de l'espace communautaire, à son aménagement et à sa gestion et les transports en commun d'intérêt communautaire
- **Action de développement économique :** la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques d'intérêt communautaire, les actions de développement économique,

l'emploi et les actions touristiques d'intérêt communautaire

- **Protection et mise en valeur de l'environnement :** Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, préservation des chemins de randonnées, entretien des espaces verts communautaires.
- **Politique du logement social :** Comité intercommunal du logement, suivi du Programme Local de l'Habitat en concertation avec les communes, constitution de réserves foncières pour le logement social et aide aux projets des communes, aires d'accueil des gens du voyage.
- **Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire**
- **Action sanitaire et sociale :** Participation à la gestion de foyer logement pour personnes âgées, gestion des centres de loisirs primaire et maternel, actions pour les modes de garde de la petite enfance.
- **Action culturelle :** Programmation annuelle d'activités culturelles, valorisation du patrimoine et actions favorisant la lecture publique.
- **Petite enfance**
- **Prévention spécialisée et accès au droit**

Elle appartient en outre à de nombreux syndicats aux compétences diverses et couvrant des périmètres variés :

- **LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (SICTOM)**. Le SICTOM regroupe 47 communes des cantons d'Arpajon, de Dourdan, de Limours, de Saint-Chéron et limitrophes.
- **LE SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE DES LYCEES D'ARPAJON ET DE MONTLHERY (SIRLA)** qui gère le transport scolaire pour ces deux villes.
- **LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE L'ARPAJONNAIS (SISA)** qui assure le transport scolaire pour l'ensemble de la communauté de communes.
- **LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CHEPTAINVILLE - EAUX PLUVIALES (SIARC)** concerne la gestion des eaux pluviales des communes adhérentes, à savoir, AVRAINVILLE, CHEPTAINVILLE, GUIBEVILLE, MAROLLES EN HUREPOIX, LARDY et ST-VRAIN, plus particulièrement du Rû de Cramart et des fossés ainsi que des émissaires situés entre Avrainville et Saint-Vrain..
- **SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL - EAUX USEES - EAUX PLUVIALES (SIVOA)** gère l'assainissement de l'Orge de Breuillet à Athis-Mons ainsi que la rivière pour les communes à l'aval d'Arpajon. Il regroupe 33 communes dont deux communautés d'agglomération rassemblées au sein du Syndicat de la vallée de l'Orge aval afin d'assurer la gestion de l'Orge, l'entretien de ses berges, la gestion hydraulique, l'assainissement et la surveillance de la qualité de l'eau.
- **LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT MAROLLES/ SAINT-VRAIN – EAUX USEES (SIA)** a pour but la réalisation et l'exploitation des ouvrages et des installations nécessaires à l'évacuation et au traitement des eaux usées de l'assainissement collectif et des eaux pluviales en cas de réseaux communaux encore unitaires. Par ailleurs, il a pour objet l'organisation du service public d'assainissement non collectif. Le syndicat regroupe des communes d'Avrainville, Cheptainville, Guibeville, Itteville (domaine de l'Epine), Leudeville, Marolles-en-Hurepoix et Saint Vrain.
- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION DU HUREPOIX (SIERH)** gère les ressources en eaux potables pour 21 communes : Arpajon ; Avrainville ; Ballancourt-sur-Essonne ; Boissy-Sous-Saint-Yon ; Breuillet ; Breux-Jouy ; Cheptainville ; Egly ; Guibeville ; Itteville ; La Norville ; Leudeville ; Leuville-Sur-Orge ; Marolles-en-Hurepoix ; Ollainville ; St-Germain-Lès-Arpajon ; St-Sulpice-de-Favières ; St-Vrain ; St-Yon ; Vert-Le-Grand et Vert-Le-Petit
- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES DES CANTONS D'ARPAJON ET DE MONTLHERY (SECAM)**
 - Le SECAM est un Schéma Directeur Local prescriptif qui s'impose aux zonages des P.L.U. (Plans Locaux d'Urbanisme).
Les communes adhérentes sont les 14 communes de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, les communes de la communauté du Cœur du Hurepoix ainsi que les communes de LINAS et MARCOUSSIS.
- **MISSION LOCALE DES 3 VALLEES (INSERTION PROFESSIONNELLE)** Créée en 1991 à l'initiative des services de l'Etat et de la ville de Brétigny sur Orge, la Mission Locale des Trois Vallées est une association qui oeuvre pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. Elle regroupe les 30 communes des cantons de Montlhéry, Brétigny-sur-Orge, Arpajon et St Chéron. Cette association de droit privé est financée par l'Europe, l'Etat, le Conseil Régional d'Ile de France, le Conseil Général de l'Essonne et les 30 communes partenaires de son projet.
- **SYNDICAT MIXTE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (AIRIAL DE BRETIGNY-SUR-ORGE) (SMAGV)** gère l'habitat des gens du voyage (aire d'accueil située à Brétigny-sur-Orge.

AUTRES ELEMENTS DU CONTEXTE TERRITORIAL ELARGI

■ LE CESO : UN TERRITOIRE A ENJEUX

A l'échelle du département de l'Essonne, 4 grands territoires de coopération intercommunale ont été définis.

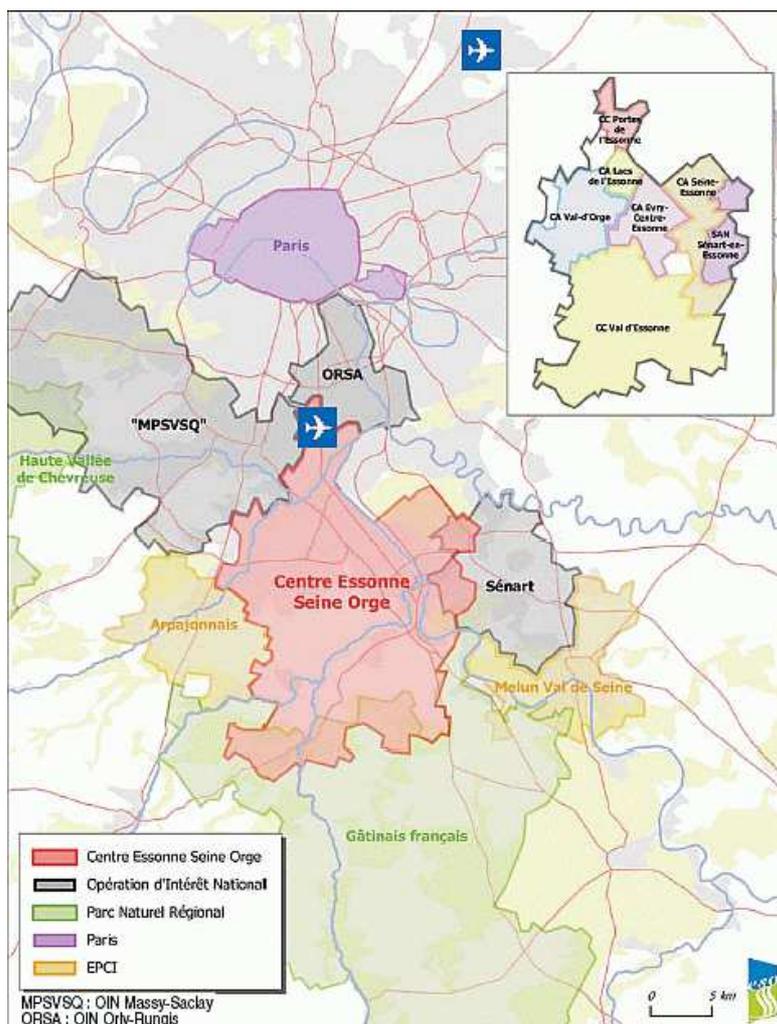
Marolles en Hurepoix et la Communauté de Communes de l'Arpajonnais s'inscrivent dans le territoire du CESO (Centre Essonne Seine Orge).

Cette entité regroupe plus de 60 000 habitants entre les pôles d'Evry/Cobueil –Essonne, des vallées de l'Orge, de l'Yerres et de la Seine. Elle s'inscrit dans un double dynamique territoriale : d'une part, à l'échelle de la vallée des biotechnologies avec Orly et le cœur d'agglomération au Nord et d'autre part, à l'échelle du « quadrant sud-est francilien » avec les agglomérations de Sénart et Melun.

Elle s'inscrit dans les dynamiques sud-franciliennes dont la coopération interne est en partie structurée autour de son agence d'urbanisme, l'AUDES0.

Dans le projet d'aménagement, adopté en 2010 et élaboré dans le cadre du Grand Projet « 3 – Renforcer l'attractivité en Ile de France » du Contrat de Projet Etat Région (CPER) élaboré par l'AUDES0, 4 grands objectifs ont été mis en avant pour promouvoir un aménagement et un développement équilibré de cet ensemble :

- améliorer et réaliser des transports en commun supports de développement territorial
- assurer la vitalité économique du territoire Centre Essonne
- mettre en œuvre un processus d'intensification urbaine de qualité
- mettre en valeur le territoire et son environnement.



■ LE PROJET DE TERRITOIRE DE LA CCA ET LE PLU DE MAROLLES : DES « MAILLONS » CONTRIBUTANT AU PROJET DU CESO

Le territoire de la CCA et en particulier Marolles-en-Hurepoix bénéficient des atouts et potentiels pour répondre, à leurs échelles, à ces objectifs avec :

- la présence de gares qui « drainent » plus de XX voyageurs par jour et fait l'objet de projets de modernisation et de valorisation
- un potentiel de terrains libres ou sous-occupés à valoriser et à densifier aux abords des voies ferrées sur Marolles
- une forte attractivité pour le développement économique du fait de sa situation à la croisée d'axes routiers de 1^{ère} importance dans le département et de voies ferrées.

Il convient de signaler que la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, en étroite relation avec la commune de Marolles, travaillent dans cette optique sur l'aménagement d'un périmètre de 27 ha autour du secteur Gare de Marolles.

Les premiers fruits de cette large réflexion, en cours au moment de l'approbation du PLU, constituent un des enjeux forts de la révision du POS/transformation en PLU et du devenir de la commune ; ces réflexions seront évoquées dans le PADD puis traduites dans les différentes pièces du PLU en fonction des éléments d'avancement disponibles au moment de l'approbation du PLU.

I.3. Le territoire communal

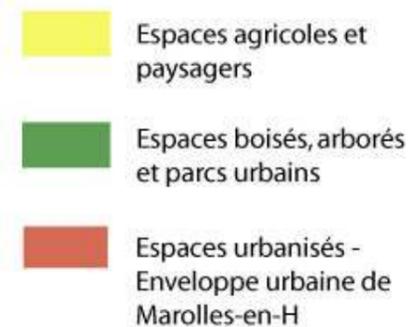
Le territoire de Marolles-en-Hurepoix s'inscrit dans un espace de transition marquée entre les zones urbaines du Nord du Département, formant un continuum urbain entre la RN 20 et l'agglomération d'Evry, et les zones rurales du Sud du Département.

L'organisation du territoire est marquée par :

- De nombreux espaces boisés en limites communales
- Des espaces agricoles
- Des éléments de patrimoine remarquable : Parcs des anciens châteaux présents à l'origine sur Marolles comme le château de Beaulieu, de Marolles, des Tournelles et de Gaillon.
- Un axe ferroviaire majeur à l'échelle de l'Essonne : ligne RER C6

L'urbanisation s'est développée à partir des grands axes de transports et est composée de :

- une zone urbanisée regroupée au centre du territoire, le long des principaux axes routiers qui traversent la commune (RD8, RD26)
- des emprises à vocation économique principalement développées le long des voies ferrées et de la RD19



II – LES DONNEES DEMOGRAPHIQUES

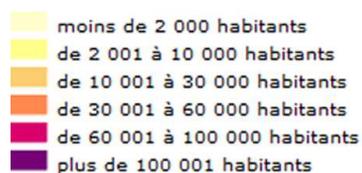
L'analyse démographique est issue des données des recensements de l'INSEE dont le dernier date de 2009 et est complétée dans la mesure du possible par des données plus récentes de source communale.

II.1. La population communale et ses évolutions

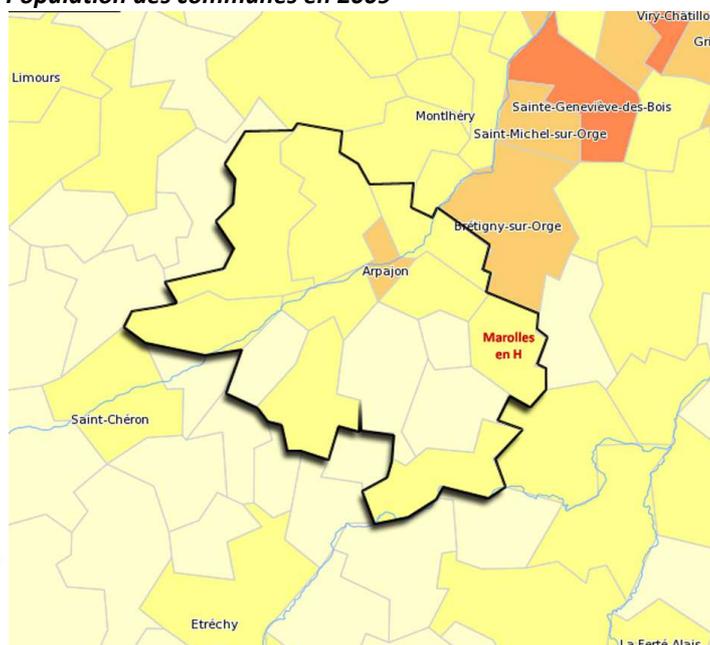
■ La population communale

En 2009, Marolles en Hurepoix compte 4 753 habitants, soit une densité moyenne de 730 hab/km².

Au sein du territoire de la Comm. de Communes de l'Arpajonnais (CCA), elle se place en 5ème position démographique et représente environ 7 à 8 % de la population de la CCA.



Population des communes en 2009

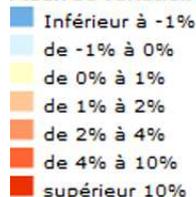


Marolles en H. connaît sa plus forte croissance de son histoire dans les années 1970 à 1990 : sa population passe d'environ 1 580 habitants en 1968 à plus de 4100 habitants en 1990, avec la réalisation d'opérations résidentielles importantes.

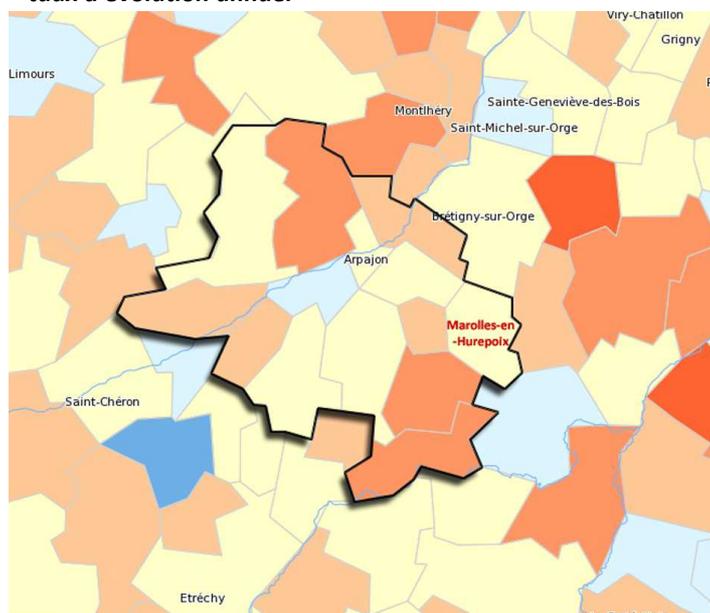
Mais à partir à la fin des années 90, un fléchissement de la croissance se fait sentir.

Marolles-en-H. connaît une croissance ralentie de 0,2%/an entre 1999 et 2009 à la différence de communes limitrophes du sud de la CCA, telles que Cheptainville, Guibeville et Lardy.

taux de variation annuel de la population



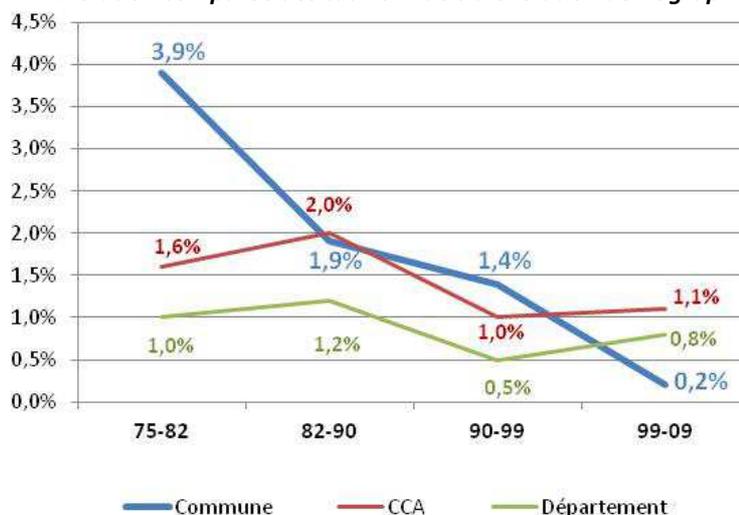
Evolution des populations entre 1999 et 2009 :
taux d'évolution annuel



La comparaison des courbes de croissance démographique avec la CCA et le département démontre la particularité de la commune, où les évolutions démographiques sont plus contrastées :

- largement supérieur aux taux de croissance annuels de la CCA et du Département dans les années 70.
- des évolutions similaires à la CCA et au département dans les années 80 et 90
- une chute dans les années 2000 pour tomber en-deçà des taux annuels de croissance du secteur et du département

Evolution comparée des taux annuels d'évolution démographique



■ Les facteurs de l'évolution démographique

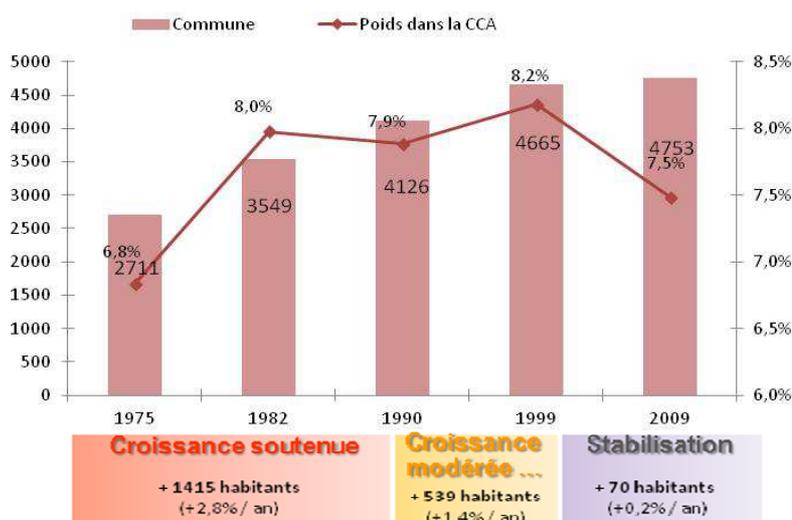
L'évolution démographique est due à deux phénomènes qui se cumulent :

- **le mouvement naturel**, défini par la différence entre les naissances et décès des marollais ;
- **l'évolution du solde migratoire** qui traduit l'arrivée (positif) ou le départ (néгатif) d'habitants à Marolles en H.

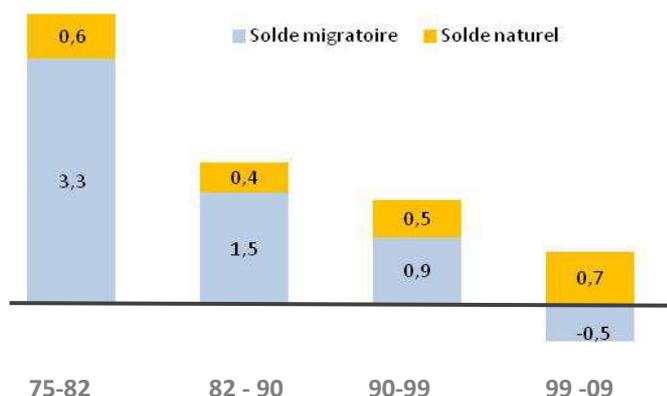
A Marolles en H., l'évolution démographique dépend essentiellement des **FLUCTUATIONS DU SOLDE MIGRATOIRE**. En effet, c'est en grande partie, l'arrivée ou le départ de populations, qui expliquent les périodes de croissance plus ou moins fortes.

- **Dans les années 60 et 70** l'arrivée de populations nouvelles est importante (solde migratoire > 3%/an) avec la réalisation de lotissements et opérations nouvelles d'habitat : lotissements de Carrières Rouges, du Chevron...
- **Mais à partir des années du milieu des années 80**, le solde migratoire diminue de moitié et, **dans les années 90**, passe sous la barre de 1%/an.
- **Dans les années 2000**, l'arrivée de populations ne suffit plus à compenser les départs (solde migratoire négatif). Le léger renforcement du solde naturel permet de maintenir le nombre d'habitants.

Evolution démographique communale



Evolution des soldes de croissance démographique

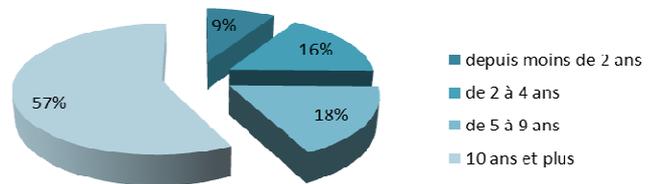


■ Les migrations résidentielles depuis 1999

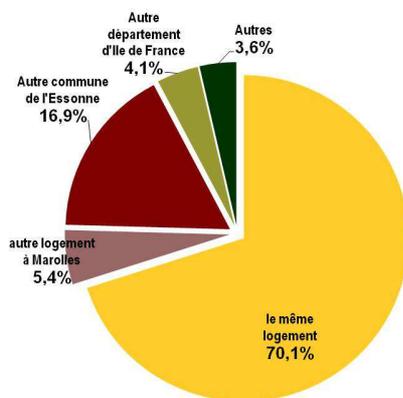
● Une forte stabilité résidentielle

Au recensement de 2009, plus de 3 habitants sur 4 résidaient déjà sur la commune en 2000 (75,5 % dont 5.4% ont déménagé au sein de la commune). **Près de 57 % ont emménagé il y a au moins 20 ans** sur Marolles (49% en moyenne sur la CCA). Cette situation traduit une **certaine stabilité résidentielle** sur la commune.

Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2008 sur Marolles-en-Hurepoix



Part des Marollais habitant en 2000 dans ...

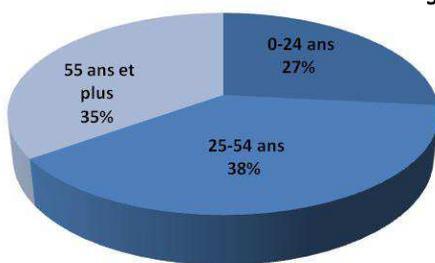


Part des Essonniens habitant en 2000 dans...



■ Les populations qui sont restées sur la commune depuis 1999

Marolles en Hurepoix

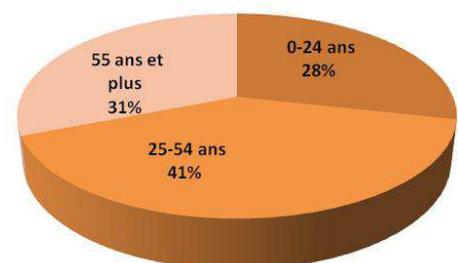


Selon âge de la personne référente du ménage

Marolles semble « fidéliser » les ménages de seconde génération (+50 ans) et du 3^{ème} âge (+60ans).

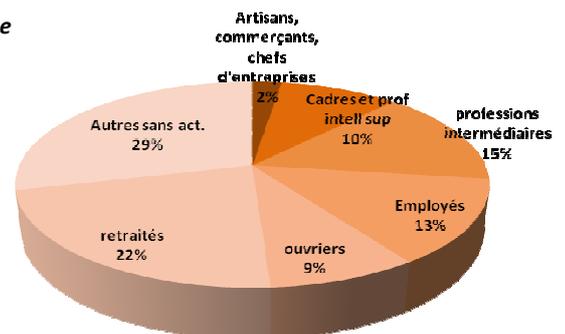
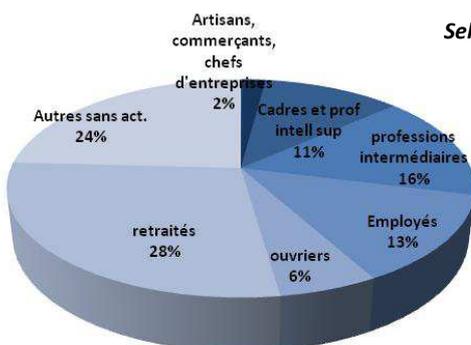
A contrario, la proportion de jeunes ménages à rester sur leur commune est moins importante sur Marolles que sur la moyenne du secteur de la CCA et du Département.

CC Arpajonnais



Selon CSP de la personne référente du ménage

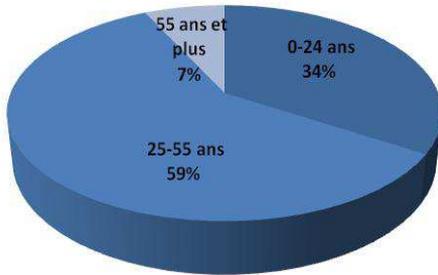
La comparaison avec le secteur de la CCA fait ressortir une stabilité résidentielle plus prononcée de Marolles chez les retraités et les professions supérieures et intermédiaires.



▪ *Les populations qui se sont installées sur la commune depuis 1999*

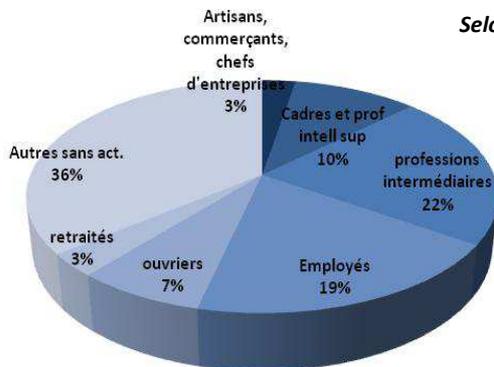
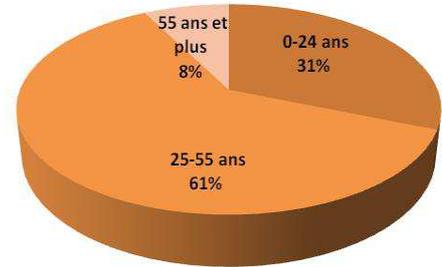
Marolles en Hurepoix

Selon âge de la personne référente du ménage



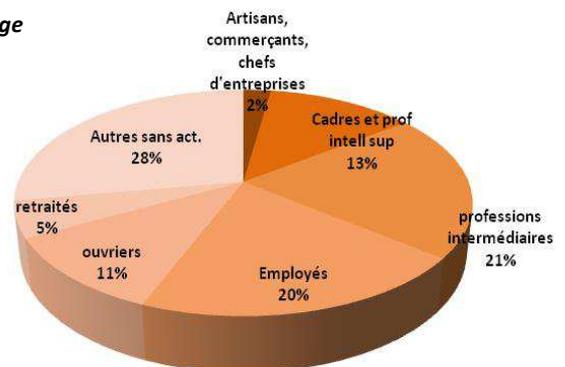
Marolles a accueilli une majorité de ménages de 35 à 60 ans constitués de familles avec enfants (expliquant la proportion de moins de 25 ans importante en comparaison de la CCA). En revanche, elle est moins attractive pour les jeunes décohabitants et les personnes plus âgées.

CC Arpajonnais



Selon CSP de la personne référente du ménage

La commune a attiré plus particulièrement des professions intermédiaires, employés et personnes sans activité professionnelle (femmes/hommes au foyer, personnes sans activité aux revenus divers, etc.)



▪ *Les populations qui sont parties de la commune depuis 1999*

Environ 1300 habitants ont quitté la commune entre 1999 et 2009, mêmes si d'autres sont arrivées durant la même période. Le départ de ces résidents semble dû à trois types de phénomènes :

- **La décohabitation** : les enfants arrivés avec leurs parents, il y a quinze à vingt ans et qui ont aujourd'hui entre 20 et 30 ans quittent le foyer familial pour s'installer dans les communes proposant des logements plus abordables (niveaux de prix) et plus adaptés à leurs conditions de vie (logements en location et de petites ou moyennes tailles).
- **Le desserrement des ménages** : les évolutions sociales tendent vers l'éclatement des cellules familiales et donc le départ d'habitants en raison de séparations, de divorces ou de décès de l'un des membres entraînant un changement de mode de vie.
- **Le changement de mode de vie ou de la délocalisation professionnelle** : personnes âgées qui ont quitté la commune pour se rapprocher de services adaptés ou familles cherchant la proximité avec leur lieu professionnel.

▪ **Synthèse des migrations résidentielles**

Quels profils de populations s'installent à Marolles ?	Quels profils de populations en partent ?
<p>Marolles en H. semble plus particulièrement attractive pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les ménages de 35 à 55 ans et les familles avec enfants. - qui proviennent essentiellement d'autres communes de l'Essonne (69% des nouveaux habitants) et quelques-uns d'autres départements d'Ile de France (17% des nouveaux arrivants). - issues de CSP intermédiaires, d'employés et de personnes sans activité professionnelles. 	<p>On constate, par contre, un départ plus marqué :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chez les jeunes de 15 à 25 ans, qui quittent le foyer familial pour suivre leurs études ou s'installer dans leur 1^{er} logement ; - chez les jeunes ménages de 28 à 33 ans, avec parfois des enfants en bas âges ; - chez les ménages de 45 à 60 ans qui après le départ de leurs enfants ou après un changement de situation familiale (séparation, divorce, décès, etc.) souhaitent changer de logement mais ne trouvent pas à Marolles en H. de logements adaptés à leur situation

II.2. Les caractéristiques des ménages et des habitants

■ Une population qui connaît un certain vieillissement...

La pyramide des âges montre que Marolles en Hurepoix est une commune où les ménages de 45 à 60 ans sont les plus représentés et en surnombre par rapport aux moyennes de l'Essonne.

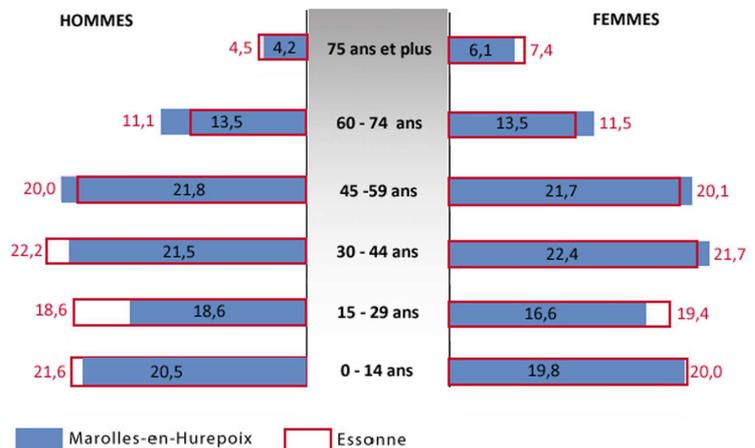
On notera donc que les autres d'âges sont moins représentées que sur l'Essonne. Il s'agit en particulier :

- de jeunes ménages (30 – 45 ans) avec enfants ;
- des jeunes décohabitants quittant le foyer familial, âgés de 15 à 30 ans ;

... et en moindre mesure :

- de séniors de plus de 75 ans, qui ne trouvent pas de logements adaptés à leur situation sur la commune.

Pyramide des âges en 2008 – Comparaison Commune/département

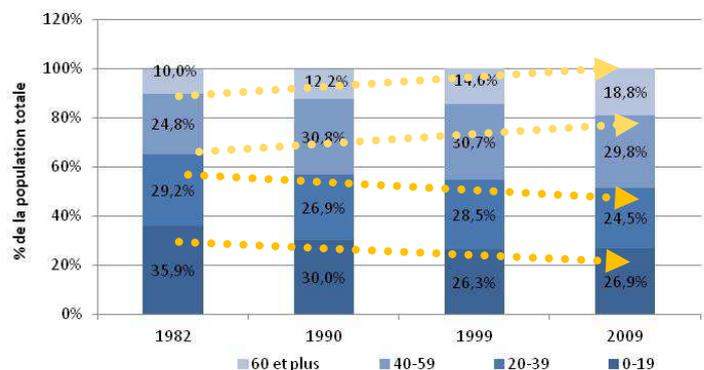


L'évolution des tranches d'âges sur la commune entre 1999 et 2009 confirme un vieillissement global de la population.

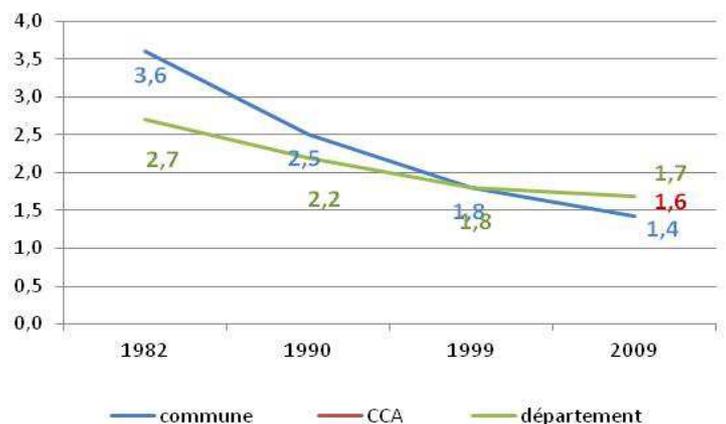
Ce vieillissement se traduit par un effet de « glissement des tranches d'âges » s'expliquant notamment par :

- la forte stabilité résidentielle : les ménages installés dans les années 80-90 sont ancrés dans leur logement ; le turn-over y est très faible.
- le départ des plus jeunes générations, qu'il s'agisse de décohabitants (15-30 ans) quittant le foyer familial et en quête d'un 1^{er} logement qu'il ne trouve pas à Marolles ou de jeunes familles (30-45 ans) qui peinent à s'installer sur la commune.

Evolution de la population par âges



Indice de Jeunesse en 2009



Resitué sur le secteur de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais et de l'Essonne, l'indicateur de Jeunesse (rapport des tranches d'âges extrêmes = rapport des moins de 20 ans / +60 ans) confirme les tendances observées.

Avec un indice de jeunesse de 1,4, la commune se place en-deçà des moyennes de la CCA (1,60) et du Département (1,7).

■ Un certain « desserrement » des ménages

Le nombre moyen de personnes par ménages diminue à Marolles, conformément aux tendances départementale et nationale.

Mais cette tendance est plus marquée sur la commune et traduit un fort « desserrement des ménages » : largement supérieur, le nombre moyen de personnes /ménages est passé sous la moyenne départementale, évoluant de 3,20 à 2,60 en moins de 30 ans.

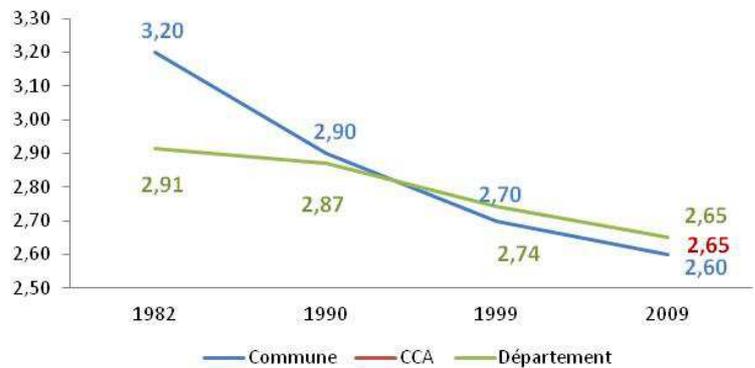
Ce phénomène s'explique par les évolutions sociales de la cellule familiale (décohabitation et mise en couple plus tardive, séparation, divorces, etc.) et est renforcé par le vieillissement démographique.

En effet, le graphique ci-contre montre clairement la progression des ménages de 1 à 2 personnes, qui deviennent majoritaires (55% des ménages marollais), au détriment des familles (ménages de 3 et 4 personnes et familles nombreuses).

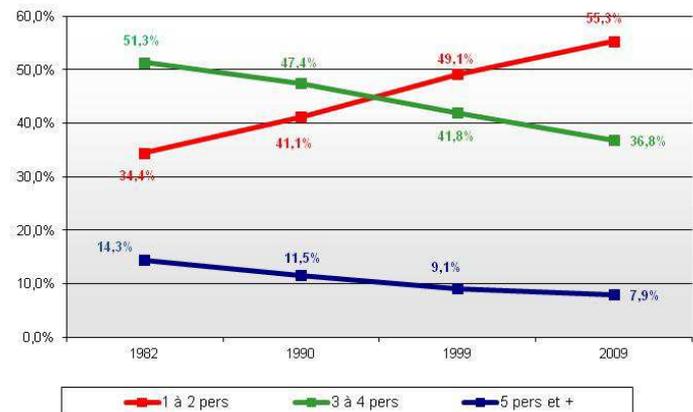
Il convient de souligner plus particulièrement:

- l'augmentation des personnes seules (+1.3%)
- la progression des ménages sans familles (+0.8%)
- ...et parmi les familles, la croissance des familles monoparentales (2.4%)
- ... et à contrario, la diminution de 7.5% des couples avec enfants.

Evolution comparée de la taille des ménages



Evolution de la taille des ménages



Evolution de la structure des ménages

On peut préciser que si le nombre moyen de personnes par ménages était équivalent en 2009 à celui observé en 1982, Marolles en H. compterait environ 5 850 habitants (pour 4 750 aujourd'hui).

Cette évolution des structures familiales met en évidence la nécessité de construire de nouveaux logements pour conserver le même nombre d'habitants; ceci afin de pallier la diminution continue du nombre de personnes vivant dans chaque ménage.

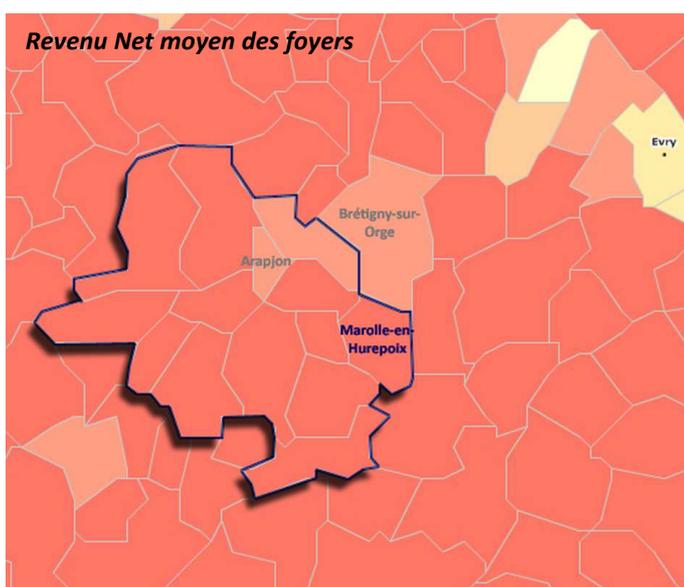
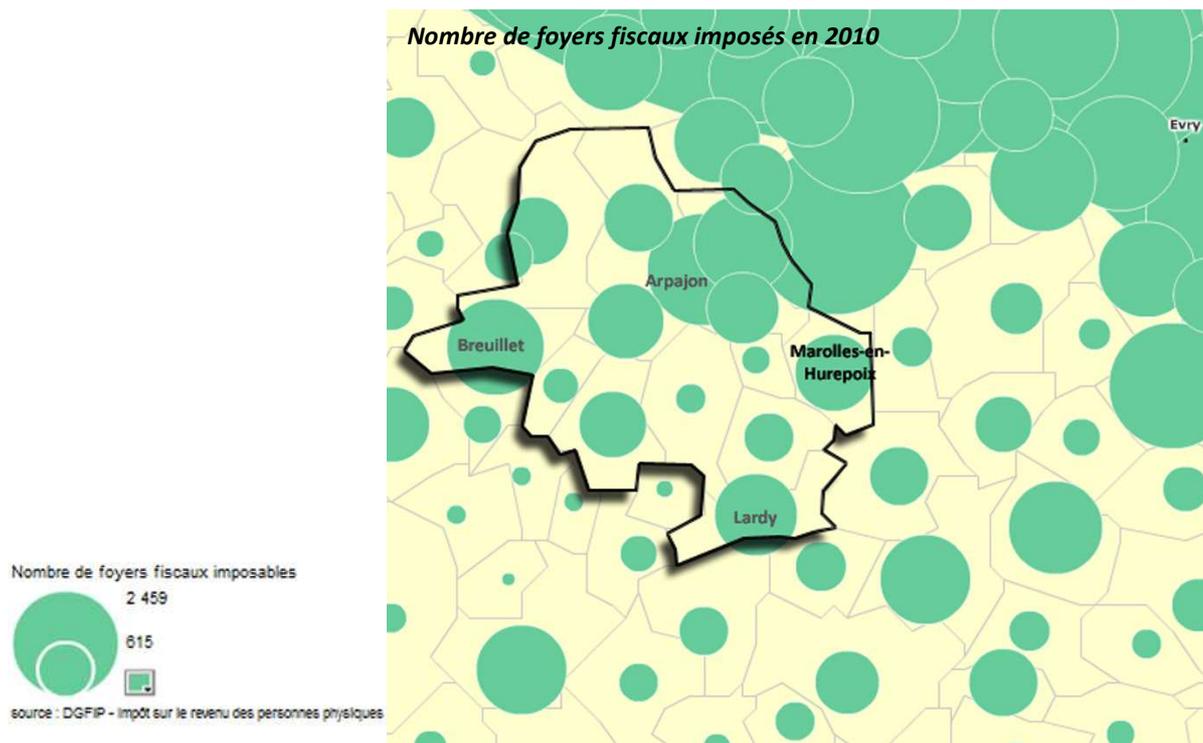
	Nombre de ménages			
	2009	%	1999	%
Ensemble	1 823	100,0	1 712	100,0
Ménages d'une personne	407	22,3	360	21,0
- hommes seuls	154	8,4	172	10,0
- femmes seules	253	13,9	188	11,0
Autres ménages sans famille	24	1,3	8	0,5
Ménages avec famille(s)	1 392	76,4	1 344	78,5
dont la famille principale est :				
- un couple sans enfant	523	28,7	440	25,7
- un couple avec enfant(s)	724	39,7	808	47,2
- une famille monoparentale	145	8,0	96	5,6

■ Les revenus des ménages

Les ménages résidant sur le territoire de la CCA sont légèrement plus aisés, en moyenne, qu'en Essonne. En effet, la part des ménages imposés est plus élevée dans la Communauté de Communes que dans l'Essonne : 68 % de ménages imposables pour 66% dans le département et un revenu annuel imposable de 28 400€ pour 28 000€ sur l'Essonne. Les moyennes régionales sont plus mitigées : avec seulement 63,5 % de ménages imposables et mais des revenus imposables annuels moyens supérieurs, de l'ordre de 29 800 €

Marolles se distingue par des moyennes encore plus élevées :

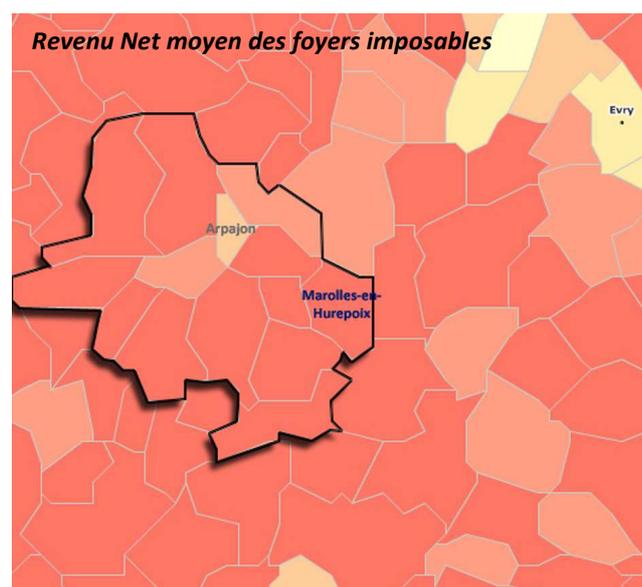
- la part de foyers fiscaux imposables est de 75,5%,
- le revenu imposable annuel moyen de 37 890 €.



Revenu net moyen imposable de l'ensemble des foyers fiscaux (euros)



source : DGFIP - Impôt sur le revenu des personnes physiques



Revenu net moyen imposable des foyers fiscaux imposables (euros)



source : DGFIP - Impôt sur le revenu des personnes physiques

III – DONNEES GENERALES SUR L'HABITAT

III.1. Evolution du parc de logements

NOTA BENE : Les analyses sont basées sur les données INSEE de 1968 à 2009. Elles sont complétées sur certains éléments d'analyses par des sources communales.

■ Une croissance des logements qui s'atténue...

En 2008 Marolles-en-Hurepoix compte 1 898 logements, soit 16% de plus qu'en 1999.

Marolles-en-Hurepoix a connu une forte croissance constante du son parc résidentiel depuis les années 70 :

Env. 40 logements par an entre 1975-1982

Env. 36 logements par an entre 1982-1990

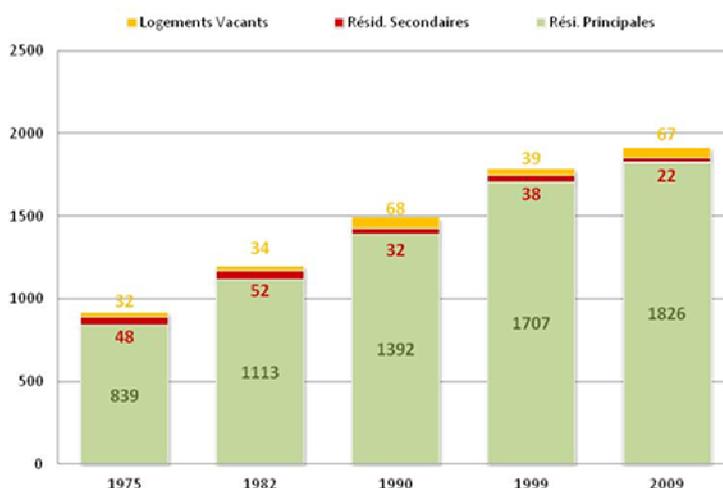
Env. 32 logements par an entre 1990-1999

Env. 12 logements par an entre 2000-2008

Le parc de logements de la commune est relativement récent : 59,6 % des logements ont été réalisé après 1975.

Le parc de résidences principales constitue une large majorité des logements (95,3 % du parc total en 2008).

Evolution de la composition du parc de logements



Evolution annuelle des résidences principales	+39	+35	+35	+12
---	-----	-----	-----	-----

Evolution annuelle des logements vacants	+0	+4,2	-3,3	+2,8
--	----	------	------	------

Les résidences vacantes représentent une faible part des logements sur la commune mais est en hausse mais reste inférieure à celles identifiées à l'échelle de la CCA et des communes de l'Essonne.

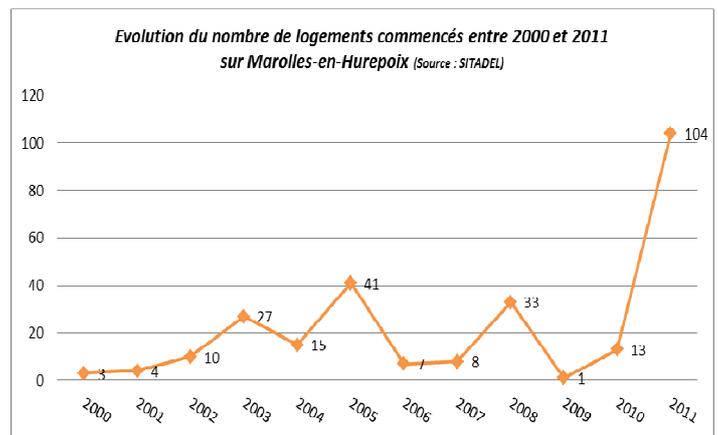
En ce qui concerne les résidences secondaires, leur proportion a été divisée par deux depuis 1999. Ce phénomène est lié à la transformation des résidences secondaires en résidence principale du fait de l'installation définitive des occupants sur la commune.

■ Un rythme de construction modéré

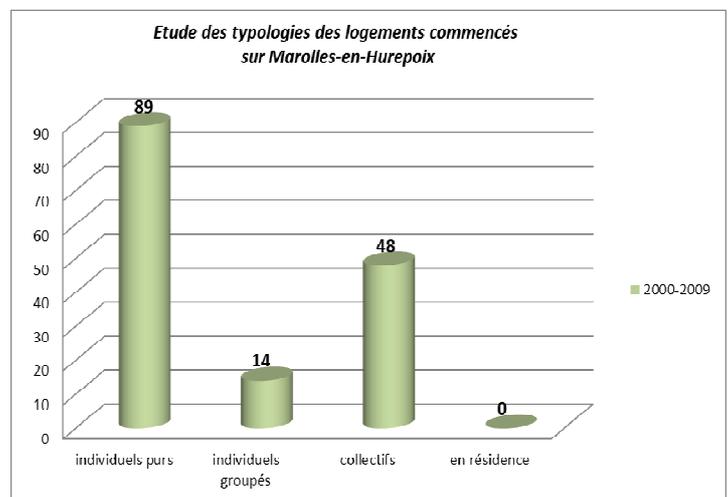
Depuis 2000, le rythme des constructions sur la commune connaît une nette hausse. En effet, on comptabilise en moyenne :

- **32 à 33 logements** par an entre **1990-1999**,
- Et seulement **15 logements** par an en moyenne entre **2000-2010**.

Notons, que les pics de constructions correspondent aux lotissements de l'Allée des Aulnes (2003), du Clos de l'église et de la rue Pasteur (2005-2006) et de la Résidence située au 35 Route d'Evry (2008).



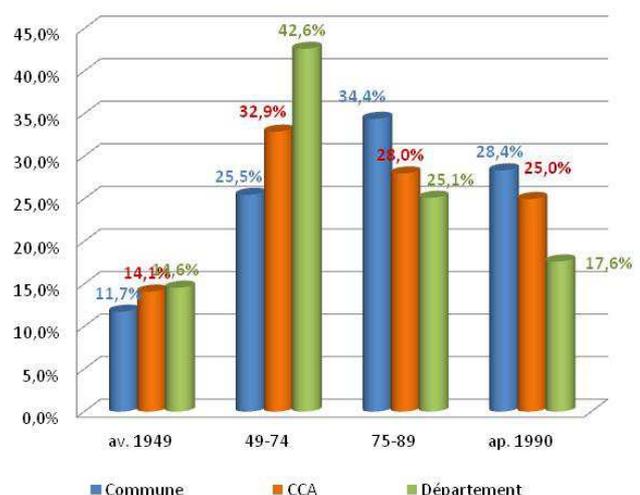
En ce qui concerne les typologies de logements commencés, les logements « individuels purs » sont majoritaires. La réalisation de logements de type « collectif » a fortement augmenté entre 2000-2009



■ Un parc de logements à la fois anciens et récents

Marolles-en-Hurepoix se démarque des tendances d'urbanisation départementale dans le sens où les périodes de forte construction de logements sont légèrement décalées.

En effet, la moyenne des communes essonniennes connaissent un fort développement de leur parc durant les 30 Glorieuses (42,7 % des résidences principales ont été réalisés sur la période 1949-1974) alors que la réalisation de logements sur la commune est faible. Le développement de la construction s'amplifie en cours des 30 dernières années et notamment sur la période 1975-1989 (37,3 % entre 1975-1989 et 22,3 % entre 1990 et 2005).



Ce développement récent est lié à la réalisation de nombreux lotissements de type habitat individuel groupé sur la commune ces dernières années.

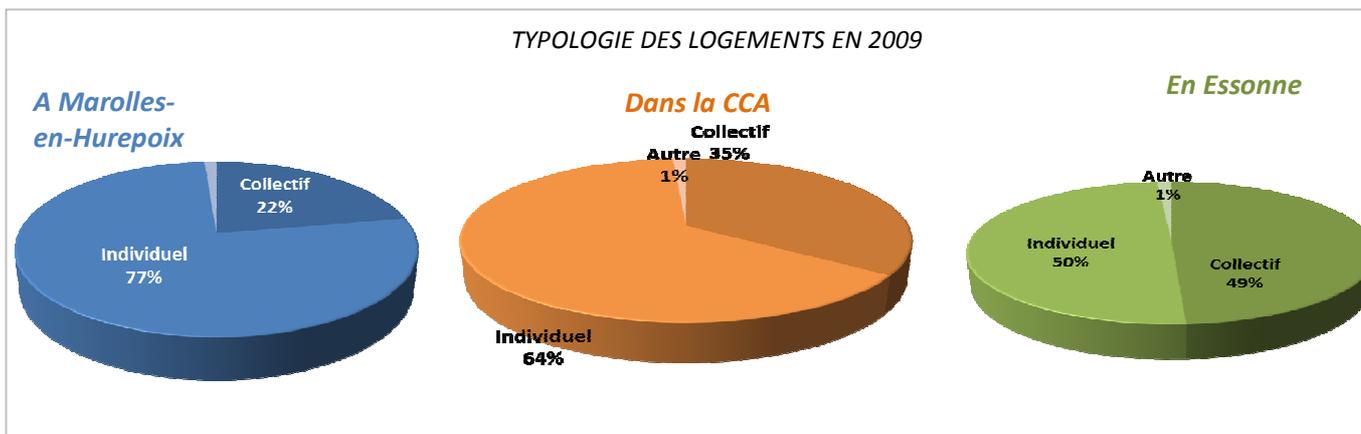
III.2. Caractéristiques des logements

■ Un parc de résidences principales composé de ...

Une majorité de logements individuels

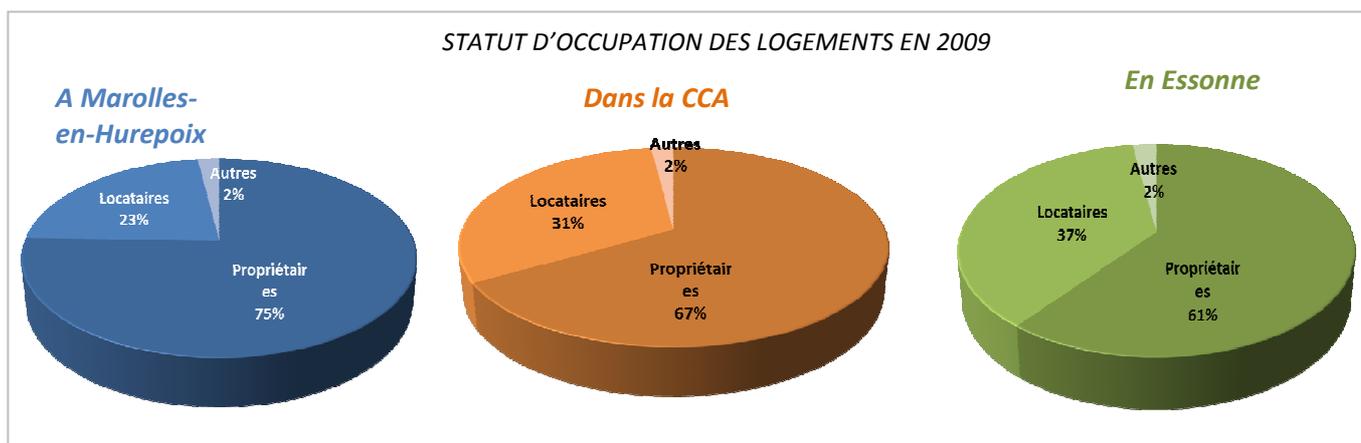
Le parc de Marolles-en-Hurepoix est principalement constitué de maisons individuelles (environ 76,9%). Les logements collectifs représentent une part modérée (22,0% du parc total) à l'échelle de la CCA (4,9 %) et 0,2 % au niveau départemental.

Ce phénomène tend à s'accroître entre 1999 et 2008 puisque la part des logements individuels dans le parc total a augmenté (74,3 % en 1999 et 76,9 % en 2008) alors que les logements collectifs connaissent une hausse de 0,6 point seulement (21,4 % en 1999 et 22,0 en 2008).



Des logements majoritairement occupés par leurs propriétaires : Marolles-en-Hurepoix est un secteur d'accès à la propriété : près de 76 % des logements sont occupés par leurs propriétaires, contre seulement 61 % dans le département. La part de locataires est faible comparativement aux autres communes de l'Essonne (37%) et à l'échelle de celles de la CCA (31,2 %). Depuis la dernière période intercensitaire, le nombre de propriétaires a augmenté (72,4 % en 1999).

En ce qui concerne les personnes ne payant pas de loyer¹, elles représentent une très faible part de la population : à peine 2%



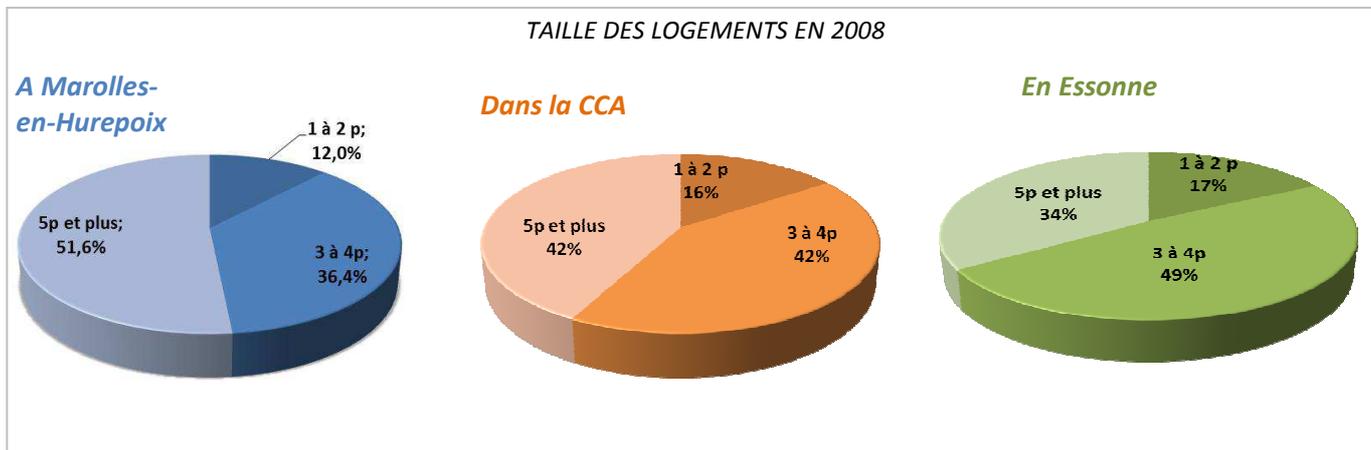
¹ Selon l'INSEE, les personnes logées gratuitement ne sont pas propriétaires et ne paient pas de loyer (elles peuvent néanmoins payer des charges). Parmi les occupants à titre gratuit, figurent en particulier, les ménages logés par un employeur, mais également les usufruitiers.

Une majorité de grands logements

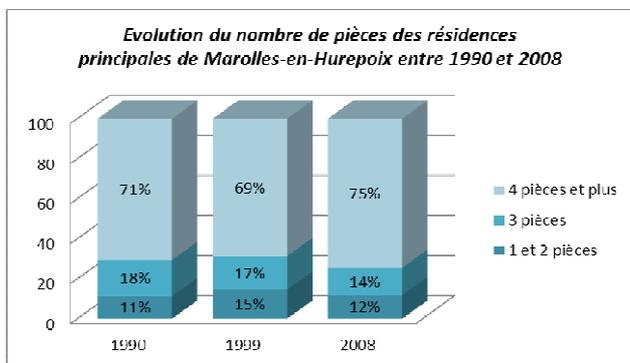
La majorité des logements de la commune sont des logements de grandes tailles (4 pièces ou plus) : 74,5 % des résidences ont au moins 4 pièces en 2008.

A l'inverse, les petits logements (1 à 2 pièces) sont peu nombreux : seulement 11,8 % en 2008. Ce profil du parc de logements tend à se confirmer par :

- une baisse de la part de logements de petites tailles : 14,6 % en 1999 et 11,8 % en 2008,
- une forte diminution de la représentation des logements de 3 pièces : 16,8 % en 1990 contre 13,7 en 2008.



Les évolutions du parc font apparaître un renforcement de cette situation, puisque le nombre de grands logements augmentent au détriment des logements de petites et moyennes tailles, dont le nombre diminue depuis 1999.

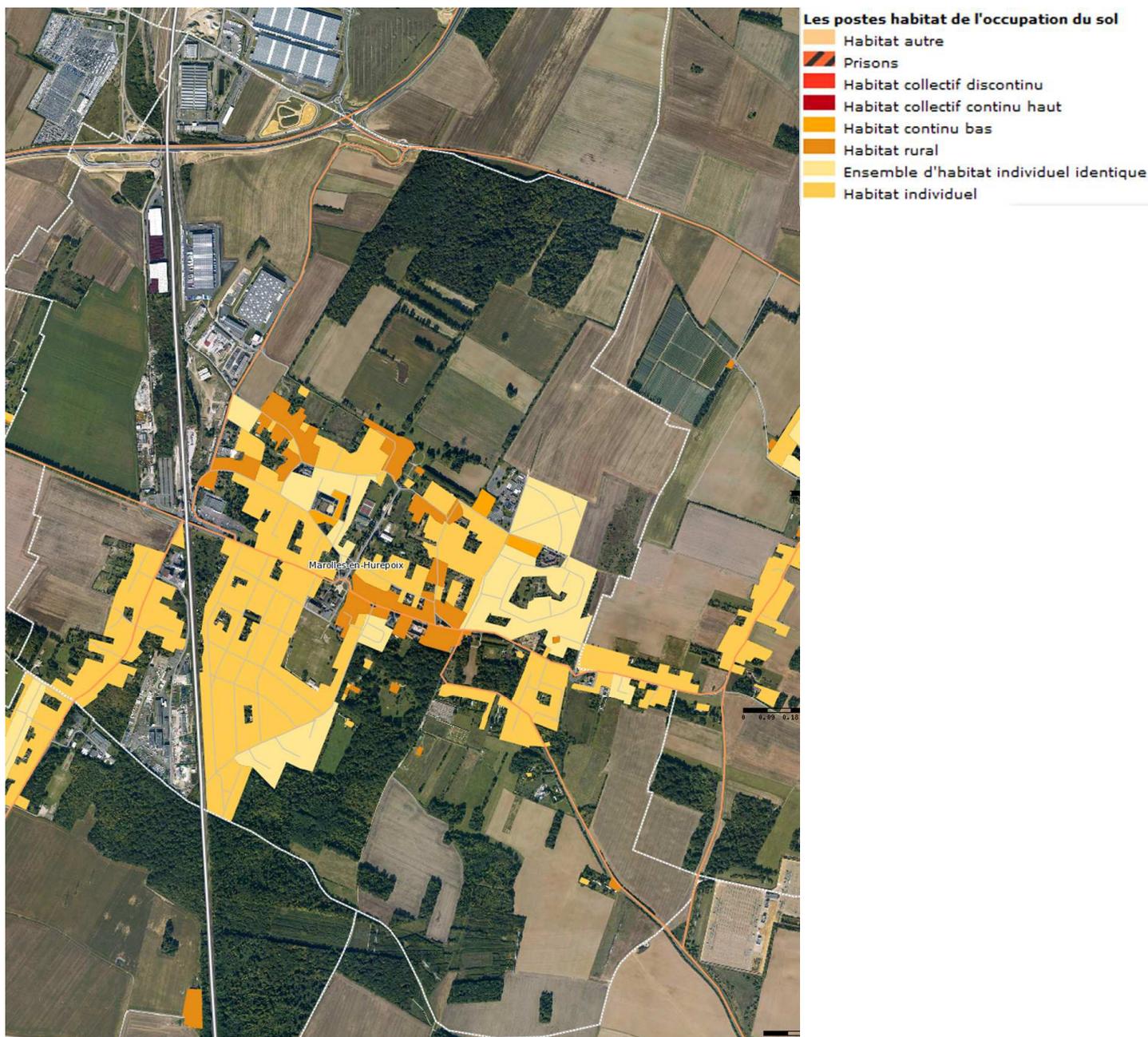


Cette situation traduit une certaine inadéquation entre :

- la baisse de la taille des ménages, qui s'est amorcée dans les années 1980 : 3,2 personnes par ménage en 1981 et 2,6 en 2008,
- la proportion de petits logements qui semble être insuffisante pour répondre à cette demande.

Compte tenu des tendances générales d'éclatement de la cellule familiale, de desserrement des ménages et des évolutions récentes sur la commune en terme de diminution de

la taille des ménages, cette situation semble se conforter voire se renforcer. Dans ces conditions, elle permet difficilement de satisfaire une demande de la part de jeunes ménages en quête d'un premier logement (accession ou location) et pourrait renforcer le vieillissement de la population.



■ Confort des logements

Les résidences principales de Marolles-en-Hurepoix disposent d'un très bon niveau de confort. En effet, 98,7 % des résidences principales de la commune disposent d'une salle d'eau avec baignoire ou douche, contre 96,8 % en Essonne.

De plus, 56 % des résidences principales disposent d'un chauffage central individuel.

Niveau de confort des résidences principales	2008	%
Salle de bain avec baignoire ou douche	1786	97,9
Chauffage central collectif	152	9,1
Chauffage central individuel	1013	52,3
Chauffage individuel « tout électrique »	549	32,4

■ Le parc social

Au 1er janvier 2010, la commune dispose de près de 230 logements sociaux soit environ 12% de son parc de résidences principales. Leur composition reste très homogène puisque la plupart sont de type PLUS (prêt locatif à usage social).

La commune n'est pas soumise à l'article 55 de la loi SRU et à l'obligation de tendre vers 20% de logements sociaux. Toutefois, elle souhaite poursuivre la réalisation de logements locatifs aidés et contribuer à l'effort de construction de logements sociaux dans la CCA. Le PLH dans lequel elle s'est engagée sur la période 2009-2014 prévoit la construction de 47 logements sociaux.

■ En ce qui concerne l'accueil des gens du voyage

La loi n°2006-614 du 5 juillet 2004 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage prescrit l'élaboration d'un Schéma Départemental, adopté par arrêté préfectoral le 29 janvier 2003, prévoyant l'implantation des aires permanentes d'accueil ainsi que des emplacements temporaires pour les grands rassemblements. Les communes de plus de 5 000 habitants figurent obligatoirement dans ce schéma départemental. Aussi, Marolles-en-Hurepoix n'est pas directement concernée par l'obligation de réalisation d'une aire d'accueil.

Toutefois, dans l'anticipation d'un dépassement, à court terme, du seuil démographique déterminé par la loi, la commune a inscrit dans son POS et reprend dans le PLU un emplacement (zone UL*) pour la réalisation d'une aire d'accueil et de réalisation d'habitat adapté en vue du développement de l'offre pour les Gens du Voyage et éventuellement proposer des solutions de relogement à des populations installées sur le territoire (terrains RFF le long des voies ferrées). Cette zone doit permettre de satisfaire des besoins significatifs et complémentaires à l'échelle de la CCA, compétente en la matière.

III.3. Besoins et perspectives d'évolution

Les besoins et perspectives d'évolution du parc de logements sur les prochaines années s'apprécient de deux points de vue ...

Quantitatifs

...Pour évaluer le nombre de logements nécessaires aux objectifs socio-démographiques à partir de ...

- **Le « Point Mort »** qui évalue les besoins inhérents à une production de logements permettant de maintenir la population sans évolution démographique : ils découlent de la structure du parc de logements existants, de leur mutation et des phénomènes de desserrement des ménages.
- **Les besoins liés à l'augmentation de population** pour répondre à la demande quantitative en rapport avec des scénarii de croissance démographique.

Qualitatifs

...En tenant compte des carences et demandes sur les différents produits de logements afin de favoriser la mixité et les parcours résidentiels sur la commune.

- **La diversité de l'Habitat**, ou les besoins répondant à une demande tenant à la diversité des produits tant dans leur typologie (collectif, individuel), leur taille (nombre de pièces superficies), leur capacité d'évolution (possibilités d'agrandissement, adaptabilité à la réduction de mobilité et au handicap), leur confort, qu'enfin dans leurs financements (social, locatif ou accession).

Ces besoins et perspectives ont fait l'objet de plusieurs scénarios et hypothèses pour les prochaines années. Détaillés ci-après, ils s'appuient sur :

- l'existant, ses atouts et faiblesses ;
- les étapes passées et les évolutions récentes ;
- les demandes et l'analyse du marché immobilier.

■ Les besoins issus du « POINT MORT »

Ce calcul théorique, basé sur une méthode de calcul éprouvée et généralisée à toutes les communes, permet de définir les besoins en logements pour maintenir le nombre d'habitants de la commune. Il prend en compte 4 phénomènes liés aux évolutions sociales des ménages, et physiques du parc de logements :

		1999-2009	2009-2023
<p>Ces trois phénomènes ont peu d'incidences sur l'évolution spatiale de l'urbanisation, puisqu'il s'agit de mutations au sein des zones urbaines existantes.</p>	<p>■ Le renouvellement des logements La construction de nouveaux logements n'entraîne pas nécessairement l'augmentation du parc de résidences principales : certains logements sont vétustes et/ou inadaptés. Ils sont alors démolis et reconstruits, alors que d'autres changent d'affectation et mutent vers des activités locales et/ou équipements. <i>Tendances futures : une poursuite du phénomène en raison de la présence significative de logements anciens malgré le périmètre d'études institué sur le secteur de la Gare de Marolles.</i></p>	<u>37 logements</u>	<u>40 logements</u>
	<p>■ Les mutations de résidences secondaires Les habitations secondaires relèvent d'un statut particulier puisque leurs occupants sont occasionnels. Toutefois, la transformation de résidences secondaires en résidences principales du fait de l'installation définitive des occupants ou de leur revente est un phénomène à prendre en compte dans les besoins de logements. <i>Tendances futures : Il en reste peu en 2009 (22). Avec la pression foncière, on peut considérer qu'elles continuent à diminuer et à se transformer en résidences principales dans une proportion peu significative.</i></p>	<u>-16 logements</u>	<u>-3 logements</u>
	<p>■ Les logements vacants La diminution du nombre de logements vacants suppose la remise sur le marché de ces logements, à moins qu'ils ne soient supprimés ou convertis dans un autre usage (activités, services, équipements...) phénomène marginal sur la commune. Cette variation est calculée à partir de situations de vacance à l'instant T du recensement. Elle doit donc être relativisée car cette vacance peut être de courte durée et simplement liée à une mise en vente / changement de bail lors de la période de recensement. <i>Tendances futures : Ils sont environ 67 en 2009. La tendance est le maintien d'un taux de l'ordre de 4% du parc pour assurer une certaine fluidité du parc.</i></p>	<u>27 logements</u>	<u>- 3 logements</u>
<p>C'est le facteur impliquant l'augmentation des surfaces urbaines pour loger une population égale.</p>	<p>■ Le desserrement des ménages D'une manière générale, le nombre moyen d'occupants par logement diminue. Le desserrement implique donc une augmentation du nombre de logements pour loger une population égale.</p>	<u>87 logements</u>	<u>50 logements</u>
TOTAL		135 logements 15 logts /an	84 logts 6 logts/an

Logements réalisés ou programmés entre 2009 et 2012*

115 logts

* Le calcul se fait en prenant en compte la réalisation d'environ 3 à 5 logts/an en 4 an et le projet de réalisation d'une centaine de logements sur le Domaine du Château.

Il a été estimé sur la période 2009-2023 (Horizon 10 ans à compter de l'approbation définitive du PLU en 2013), selon différentes hypothèses d'évolution démographiques et d'évolution sur le parc de logements. Dans ces hypothèses, le facteur « desserrement des ménages » reste le plus déterminant mais également le plus difficile à définir et donc fait l'objet de plusieurs hypothèses (selon taille des ménages à terme).

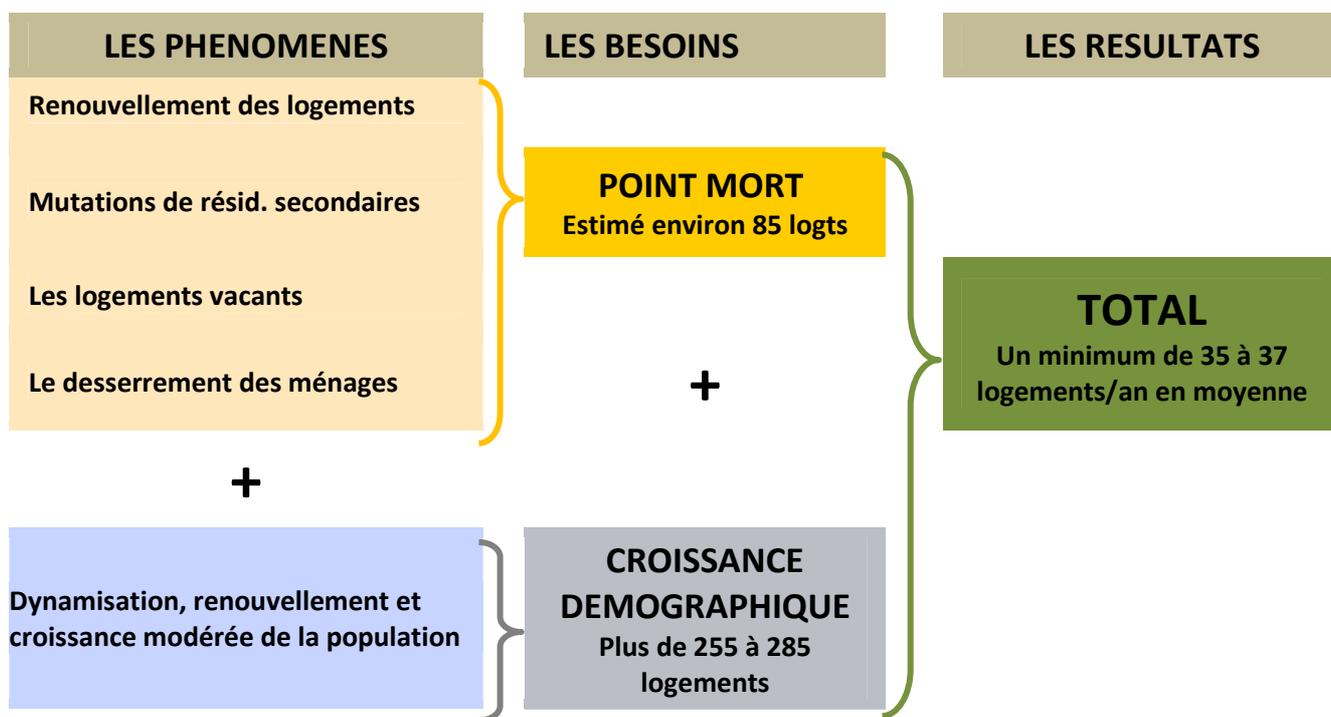
■ Les besoins liés à la CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE modérée

La commune a programmé une croissance modérée sur les prochaines années : le scénario de croissance retenu prévoit un objectif de 2%/an soit environ 1350 à 1450 habitants supplémentaires entre 2009 et 2023.

Une partie de cette augmentation est liée au solde naturel (estimée à 30 %) et n'engendre pas directement de besoins en logements nouveaux. Les besoins directs en logements sont donc issus des populations apportées par les migrations résidentielles soit 945 à 1015 habitants. A raison de 2,55 personnes par logements, ces besoins représentent environ 370 à 400 logements.

Or, sur la période 2009-2013, environ 115 logements ont déjà été réalisés. Il reste donc un minimum de 255 à 285 logements à réaliser pour soutenir la croissance démographique projetée, (hors besoins issus du point Mort).

■ Synthèse des besoins quantitatifs de logements entre 2013 et 2023 et plus



Ces projections établissent des rythmes annuels moyens de constructions à un minimum de 35 à 37 logts/an, assurant une poursuite de la construction neuve modérée, selon les mêmes tendances que dans les années 2000.

■ Les besoins de diversité du parc de logements

La commune de Marolles-en-Hurepoix est de moins en moins attractive puisque le solde migratoire est devenu largement négatif sur la dernière période intercensitaire. En raison de sa situation et de son cadre de vie. Elle fait l'objet d'une forte demande en logements de la part de populations diversifiées constituées en particulier :

1. de jeunes quittant le domicile familial et souhaitant rester dans le secteur,
2. de jeunes ménages en quête d'un premier logement en location ou en accession modérée,

3. de personnes âgées ou de ménages monoparentaux originaires du secteur et souhaitant y rester,
4. de familles venues de toutes régions, aux ressources plus ou moins importantes, souhaitant s'installer dans le secteur et acquérir un logement dans un cadre de vie de qualité.

Dans ce cadre, il convient de mettre en place une politique de développement du logement destinée à favoriser un parcours résidentiel complet sur la commune et notamment permettre :

- la réalisation de logements sociaux, financés par l'Etat ou conventionnés,
- le développement de l'offre locative en collectif ou en « petit individuel » de type maisons de ville,
- le développement de l'offre en accession, maîtrisée voire plafonnée en terme de prix de vente grâce à une politique foncière forte et volontariste,
- une offre de terrains à bâtir, tant pour des familles établies aux revenus confortables que pour des ménages précaires semi-sédentaires ou en voie de sédentarisation.

■ La compatibilité avec les objectifs de la CC de l'Arpajonnais

La CCA a adopté le 17 décembre 2009 son Programme Local de l'Habitat (PLH). Outil d'anticipation des besoins en logement sur une période de 6 ans (2010-2016), ses axes sont multiples :

- Diversifier l'offre de logements dans le souci d'équilibres sociaux et territoriaux (développement de segments de l'offre manquants et à fort potentiel)
- Requalifier les parcs de logements et soutenir leur renouvellement en partenariat avec les propriétaires institutionnels et privés
- Répondre aux besoins spécifiques en logements et en hébergement (les personnes défavorisées, les étudiants, les personnes âgées ou handicapés, les gens du voyage...)
- Définir les modalités d'observation du secteur de l'habitat et d'évaluation des objectifs du PLH à l'échelle de la CCA.

Ces axes se déclinent en orientations, puis en actions dans les thèmes suivants :

- Programmation de logements,
- Action foncière,
- Amélioration du parc privé,
- Qualité de l'Habitat,
- Le logement des publics spécifiques,
- Observatoire du PLH,
- Pilotage, suivi et évaluation du PLH

A Marolles-en-Hurepoix, 235 logements sont programmés sur la période 2010-2016, dont 47 logements sociaux sur la période 2010-2016. En 2013, 177 logements sont d'ores et déjà réalisés ou en cours de réalisation. Avec les opérations programmées à court terme sur le cœur de village (avenue Agoutin) et en entrée de ville route de Saint Vrain, la commune répond largement aux objectifs du PLH actuel.

Année	Nombre d'habitations autorisées	situation
2010	3	Tissu urbain central
2011	7	Tissu urbain central
2012	98	dont 86 au Domaine du Château Nexity, accordées en juin 2010 et livrées en 2012
2012	21	dont 12 au 16 Grande rue, livrées en 2012
2013	48	dont 27 au 35-37 route d'Evry (en cours de construction/livraison prochaine)
2014 à 2016	env 75 35	Programmé sur le Cœur de village – avenue Agoutin (partie de la 1 ^{ère} tranche) Programmé sur la zone AUG route de Saint Vrain (partie de l'opération)
TOTAL	287	2 permis déposés en 2012 sont encore en cours d'instruction et non comptabilisés: l'un pour une maison individuelle, l'autre pour 6 logements au 6 Grande rue.

Par ailleurs, la commune s'inscrit parmi les communes du « secteur 3 », identifié dans le PLH, dont les objectifs sont de préserver les formes urbaines existantes et favoriser une urbanisation qui permette une maîtrise de l'étalement urbain. Les densités retenues pour les opérations résidentielles sont : 20 à 35 logts/ha en cœur de commune et 15 à 25 logts/ha en continuité urbaine.

Les opérations programmées sur les secteurs de projet pré-cités assurent des densités de logements à l'hectare plus importantes que celles existantes sur les tissus urbains existants et allant au-delà des densités prévues par le PLH applicable :

- plus de 40 logts/ha sur le centre bourg (20 à 35 demandé dans le PLH)
- 28 logts/ha sur la zone AUG (20 demandé dans le PLH).

Ainsi, les orientations du futur SDRIF seront largement atteintes à l'échelle de la commune (densités moyennes actuelles du bourg variant entre 10 et 25 logts/ha).

III.4. Evaluation du potentiel d'urbanisation résidentielle

L'évaluation du potentiel de développement de l'habitat repose sur :

1. **la prise en compte du potentiel résiduel au sein des zones urbanisées et des effets de renouvellement et division parcellaire.** Il existe un faible potentiel au sein des parties urbanisées de la commune :
 - certaines parties en cœurs d'ilôts offrent quelques capacités de densification à condition d'être désenclavées à terme.
 - la densité urbaine est modérée mais doit rester compatible avec l'environnement urbain caractéristique des formes traditionnelles rurales dans le bourg. Pour rappel, les niveaux de densités préconisés dans le PLH de la CCA sont de 20 à 35 logements à l'hectare en cœur de commune et des zones urbanisées et de 15 à 25 logts /ha dans les zones plus périphériques.
2. **le recensement de dents creuses ou de projets structurants à court ou à long terme.**

EVALUATION DU POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT

(évolutions des possibilités offertes sur la commune dans le cadre du POS opposable – mars 2000)



Les principaux secteurs où le potentiel de développement est le plus fort se situent dans le quartier du cœur de ville, sur le « pôle Gare ». Ce potentiel permet largement de répondre aux besoins en logements issus du point mort et de la poursuite de croissance démographique.

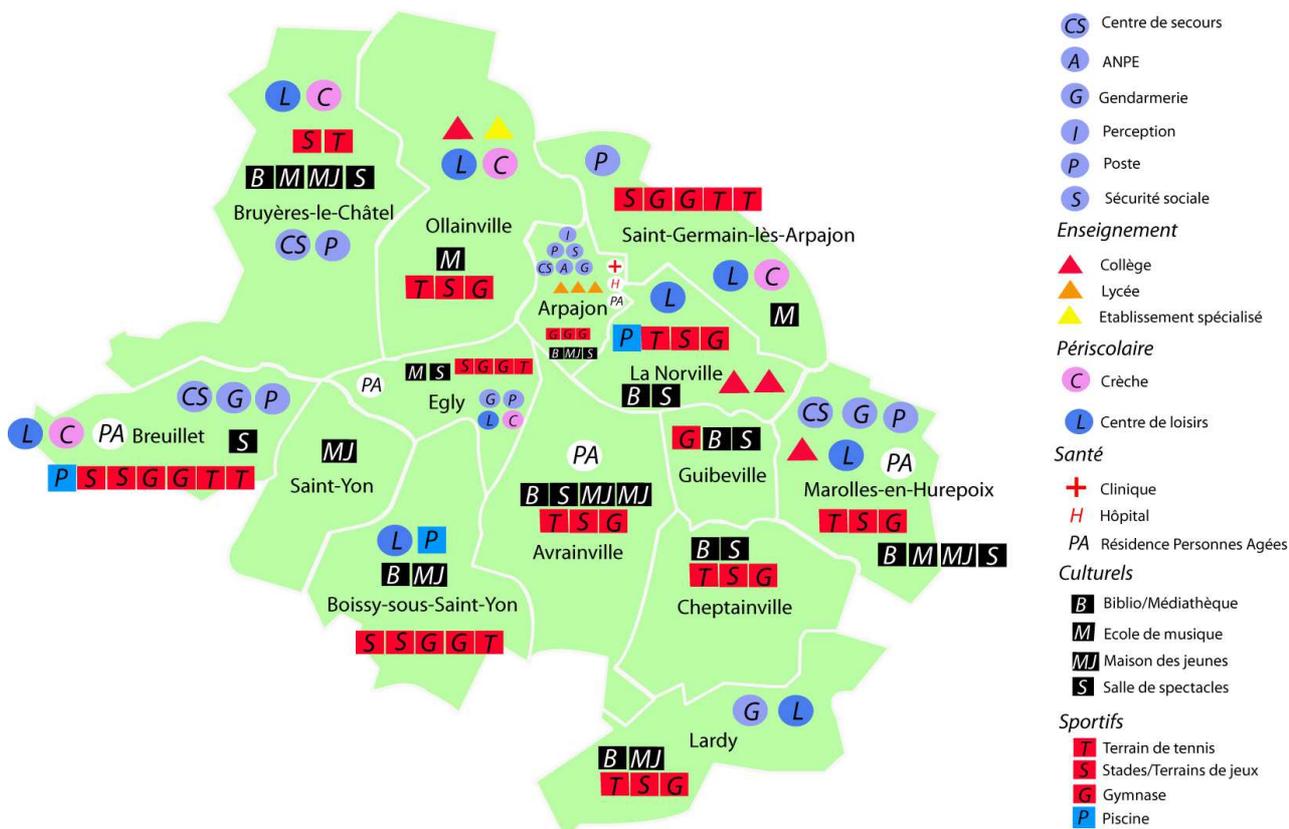
IV – LES EQUIPEMENTS ET LES SERVICES A LA POPULATION

IV.1. Le niveau d'équipements général

Marolles-en-Hurepoix dispose d'un niveau relativement satisfaisant d'équipements au regard de la strate démographique et à son secteur géographique.

Toutefois, Marolles-en-Hurepoix reste sous l'influence des pôles d'équipements voisins qui bénéficient d'une diversité d'équipements non négligeable notamment les communes d'Arpajon et de Saint-Germain-lès-Arpajon au sein de la CCA, et de la commune de Brétigny-sur-Orge vers le Val d'Orge.

Répartition des équipements sur le territoire de la CCA.



IV.2. Les équipements de la commune

Les équipements publics et collectifs de Marolles-en-Hurepoix se répartissent principalement au niveau du **centre ancien**, qui regroupe la Mairie, l'Eglise et les écoles maternelles et primaire. Les autres équipements sont regroupés à l'Est de la commune.

■ Les équipements scolaires et Petite Enfance



Equipements de la petite enfance

La commune dispose de structure d'accueil de la petite enfance. Une garderie ainsi qu'une halte-garderie sont à disposition des parents.

Il existe également 5 Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M) de l'Arpajonnais (Arpajon, Cheptainville, Ollainville, Saint-Germain-lès-Arpajon, Breuillet). La commune de Marolles-en-Hurepoix dépend du relais de Cheptainville.

Equipements scolaires

L'école maternelle du Parc de Gaillon est située rue de Gaillon. Elle dispose d'une capacité de 120 élèves, répartis en 4 classes. Elle compte 108 élèves pour l'année 2011-2012. Cette école dispose également d'une cantine scolaire le midi.

Le groupe scolaire Roger Vivier regroupe une école maternelle et une école primaire. Localisée, 1 avenue du Charles-de-Gaulle, l'école maternelle peut accueillir 90 élèves sur l'année scolaire et en accueille 77 actuellement, répartis en trois classes. L'école primaire quant à elle, a une capacité d'accueil de 350 enfants, dispersés en 13 classes. L'école totalise 323 élèves pour l'année 2011-2012.* Elle est située rue du Marché. Le groupe scolaire dispose d'une cantine scolaire.

D'une manière globale, une baisse des effectifs scolaires est constatée depuis 2006. Cette évolution est consécutive à la

diminution des effectifs de l'école maternelle sur cette période.

Toutefois, la réalisation récente de logements sur le Clos Neuf ou Domaine du Château devrait conforter les effectifs scolaires.

Le collège Saint-Exupéry se situe rue du potager. Il accueille les collégiens marollais ainsi que ceux des quatre communes environnantes. A la rentrée scolaire 2012-2013, il accueille 705 collégiens en provenance de Marolles et 4 autres communes. Après une baisse des effectifs entre 2006 et 2010 (-79 élèves), il connaît une augmentation des effectifs à la rentrée 2012 (+51 élèves).

En ce qui concerne, le lycée la commune dépend de ceux d'Arpajon. Les lycées Michelet, Cassin et le lycée professionnel Paul Belmondo.



Ecole maternelle du Parc de Gaillon



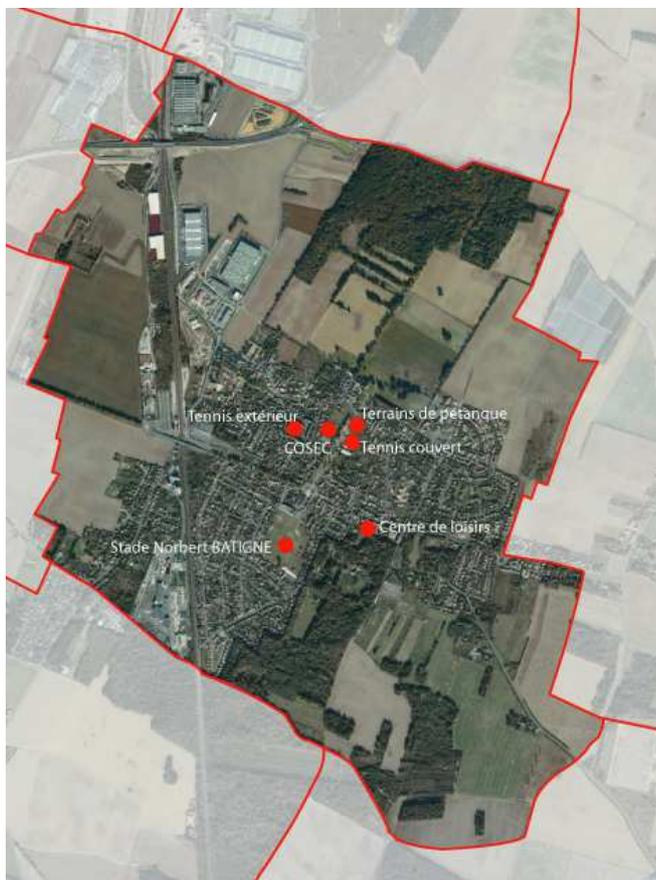
Ecole primaire Roger VIVIER



Collège Saint-Exupéry

■ Les équipements sportifs, culturels et de loisirs

Les équipements sportifs et les espaces de loisirs



La commune dispose d'un stade, localisé rue du marché et dénommé le **Stade Norbert Batigne**. Celui-ci est équipé d'un court de tennis extérieur, de deux terrains de football et d'un citystade. Il existe aussi quelques équipements pour la pratique de l'athlétisme tel qu'un bac à sable et deux plateformes pour le lancer (de disque, de poids...)

Le **COSEC** se situe avenue du Lieutenant Agoutin. Il dispose d'un dojo, d'une salle de danse ainsi que d'une salle multisports. Par ailleurs, trois courts de tennis extérieurs sont accolés au COSEC. Un terrain de tennis couvert est également présent de l'autre côté de l'avenue.

Des terrains de pétanque sont mis à disposition de la population, le long de l'avenue du Lieutenant Agoutin.

Le parc Gaillon situé dans la rue du même nom, abrite un terrain de tennis extérieur.

La commune dépend des piscines intercommunales de La Norville et de Breuillet.

La commune possède un centre de loisirs sur son territoire, situé au 1 Grande Rue. Aujourd'hui les enfants de plus de 3 à 12 ans sont accueillis sur ce site.



Les équipements culturels



La commune dispose d'une **salle des fêtes** « **François des Garets** » située avenue du Lieutenant Agoutin, face au COSEC.

La **médiathèque municipale Jean Farges**, se compose de plusieurs espaces : un espace jeunesse, un espace adultes et un espace multimédia.

La maison des jeunes (**ATLAN 13**) et le foyer polyvalent sont situés sur le stade Norbert BATIGNE.

Le Mille Club et la Grange de la Ferme sont deux salles mises à disposition de la population. La Grange de la Ferme accueille régulièrement des expositions, des manifestations...



■ Les équipements médicaux et sociaux



Une Résidence pour Personnes Agées (RPA) située au 6 bis Chemin de la Poste. Elle compte 43 appartements de deux pièces répartis sur 3 niveaux. La résidence est dénommée « résidence du Parc » et accueille uniquement des personnes autonomes et valides.



RPA : Résidence du Parc

Un Centre Communal et d'Action Social (CCAS) est également présent sur la commune.

La commune dépend de **l'hôpital d'Arpajon** pour les soins et du **Relais d'Assistance Maternelle (RAM) de Cheptainville**.

Par ailleurs, deux pharmacies, un laboratoire d'analyses, des médecins, kinésithérapeutes et dentistes sont également présents sur la commune.

■ Les équipements administratifs et de services généraux



Ils sont constitués de :

- La Mairie, située 1 avenue Charles de Gaulle,
- La poste, 13 Grande Rue,
- La caserne des pompiers au 1 Grande Rue, dispose de 24 hommes,
- La police municipale,
- La gendarmerie, rue du Potager qui intervient également sur la commune de Plessis-Pâté.

La commune dépend de la préfecture d'Evry, pour les impôts, du centre des impôts d'Arpajon et pour la sécurité sociale et le pôle emploi de Brétigny-sur-Orge.



■ Les autres équipements publics



Les équipements et services publics disponibles sont les suivants :

- L'église de l'Assomption de la très Sainte Vierge au 2 bis place de l'Eglise et ses salles paroissiales, chemin de Paris
- Le cimetière, chemin du Cimetière
- Les jardins familiaux situés chemin vert, près du cimetière.



IV.3. Les manques et projets

Les projets envisagés par la municipalité :

- Extension du cimetière municipal par un aménagement dans l'enceinte du nouveau cimetière
- Création d'un nouveau centre de secours près du cimetière
- Réalisation d'un plateau de loisirs intergénérationnel
- Extension pour la section « Tennis » (300 adhérents en constante évolution) avec création d'un nouveau tennis couvert et d'un Club House
- Aménagement et sécurisation des accès et du stationnement à la Ferme, centre socio-culturel

Les réflexions engagées et pistes pour le long terme :

- Aménagement du "Pôle Gare" en lien avec la communauté de communes
- réflexion sur une maison médicale en cœur de bourg
- Déplacement à long terme du Mille-Club et des équipements sportifs en cœur de ville

V – LES DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

V.1. La population active

■ Caractéristiques et évolution

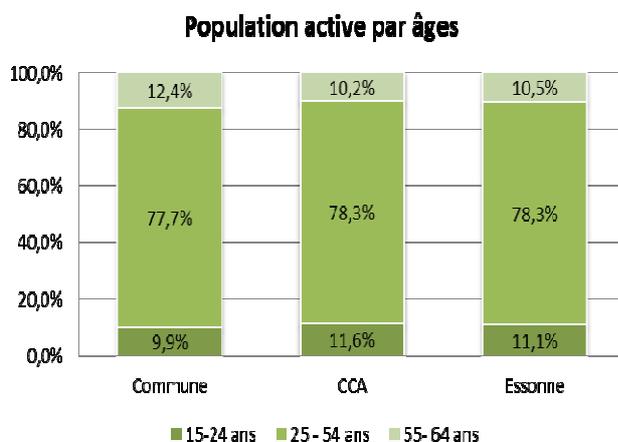
Malgré une hausse des actifs entre 1999 et 2008, la population active de Marolles-en-Hurepoix est passée de 2 385 à 2 326 actifs entre 1999 et 2008, soit une baisse de - 2,5 %, liée à la baisse de l'ensemble de la population en âge de travailler (15 à 64 ans).

En ce qui concerne le taux d'activité, Marolles-en-Hurepoix possède un taux faible en 2008 comparativement aux communes de la CCA et du département de l'Essonne.

Taux d'activités en 2008	
Marolles-en-Hurepoix	73,6%
CCA	76,2%
Essonne	74,5%

Caractéristique des emplois des habitants de Marolles-en-Hurepoix selon le statut professionnel en 2008

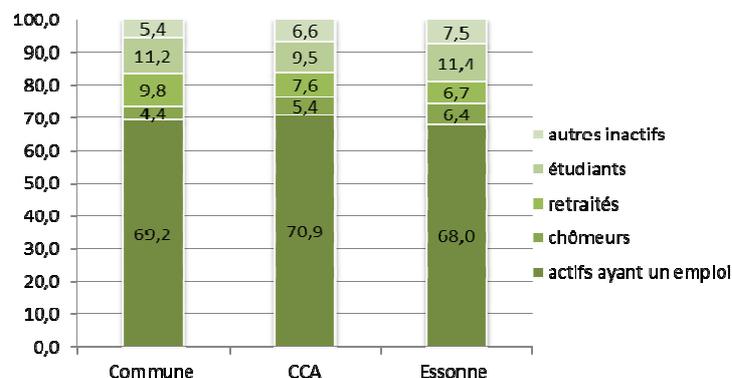
	Marolles-en-Hurepoix
SALARIES	94,6 %
Titulaires de la fonction publique Et contrats à durée indéterminée	87 %
Contrats à durée déterminée	4,7 %
Intérim	0,8 %
Emplois aidés	0,2 %
Apprentissage et stage	1,9 %
NON SALARIES	5,3 %
Indépendants	2,2 %
Employeurs	2,9 %
Aides familiaux	0,2 %



Les actifs travaillant dans la fonction publique ou possédants un CDI sont largement majoritaires sur la commune (87 % en 2008).

Même si la part des « NON SALARIES » est nettement inférieure à celle des « SALARIES » sur Marolles-en-Hurepoix, cette catégorie reste toutefois bien inférieure à celle de la CCA et de l'Essonne (7,6 % sur l'Essonne et 7,1 % sur la CCA en 2008).

Composition de la population active en 2009



■ Le chômage

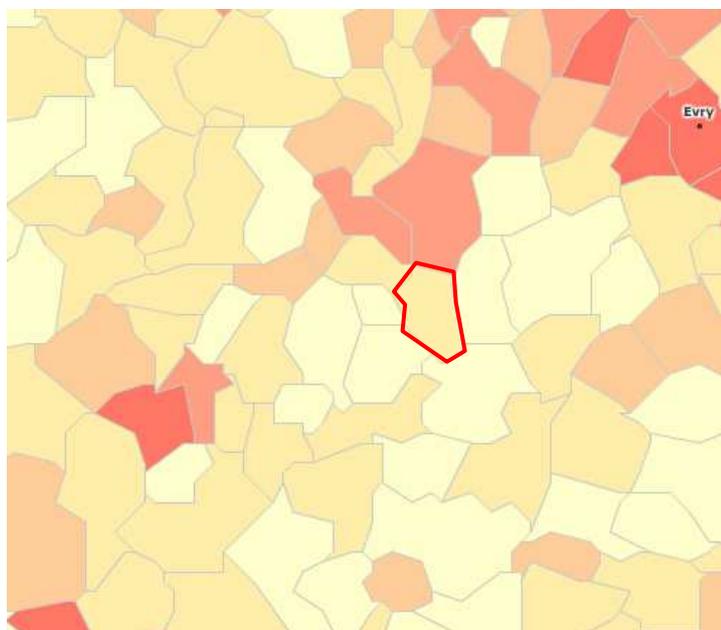
	1999	2009
Marolles-en-Hurepoix	5,7 %	5,9 %
CCA	7,8 %	6,8 %
Essonne	9,5 %	8,8 %

Avec un taux de 5,9 % en 2008, les habitants de Marolles-en-Hurepoix sont moins touchés par le chômage que la moyenne des communes de la CCA et de l'Essonne en 2009.

	1999	2009
Taux de chômage des hommes	5,4 %	5,0 %
Taux de chômage des femmes	6,1 %	6,9 %

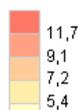
Une hausse du taux de chômage est constatée entre 1999 et 2009 uniquement à l'échelle communale. La tendance est inverse pour les échelles intercommunale et départementale. Notons que la hausse du taux de chômage de Marolles-en-Hurepoix est faible sur cette période puisqu'il diminue de près de 0,2 points.

Par ailleurs, la proportion des femmes dans la population à la recherche d'un emploi est nettement supérieure en 2009 comparativement à 1999 : 6,1 % en 1999 et 6,9 % en 2009. La tendance est inverse pour les hommes.



Taux de chômage en 2009

Taux de chômage des 15 à 64 ans (en %)

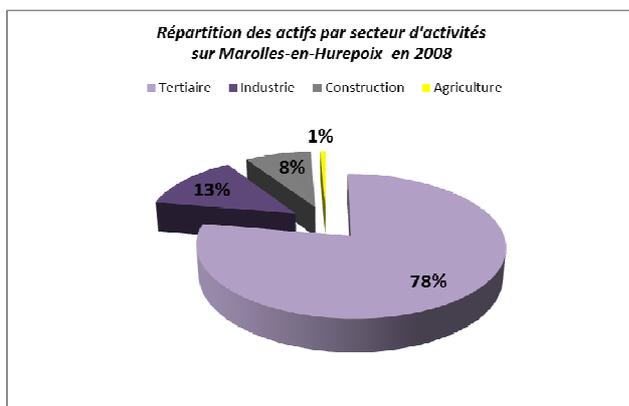


source : Insee, RP2006 exploitation principale

■ Les secteurs d'activités des actifs

Les actifs de Marolles-en-Hurepoix travaillent essentiellement dans le secteur tertiaire : 78 % des actifs en 2008.

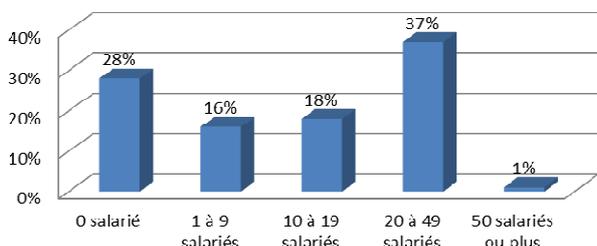
De plus, une très faible représentation du secteur agricole est observable.



Répartition des actifs par secteur d'activités sur Marolles-en-Hurepoix en 2008

■ Tertiaire ■ Industrie ■ Construction ■ Agriculture

Taille des établissements actifs sur Marolles-en-Hurepoix en 2009



En ce qui concerne la taille des établissements, ils sont majoritairement de grandes tailles : 37 % des établissements ont entre de 20 et 49 salariés. Notons tout de même que 28% des établissements n'ont aucun salariés.

V.2. Les emplois et entreprises dans le secteur

La composition des emplois proposés sur la commune

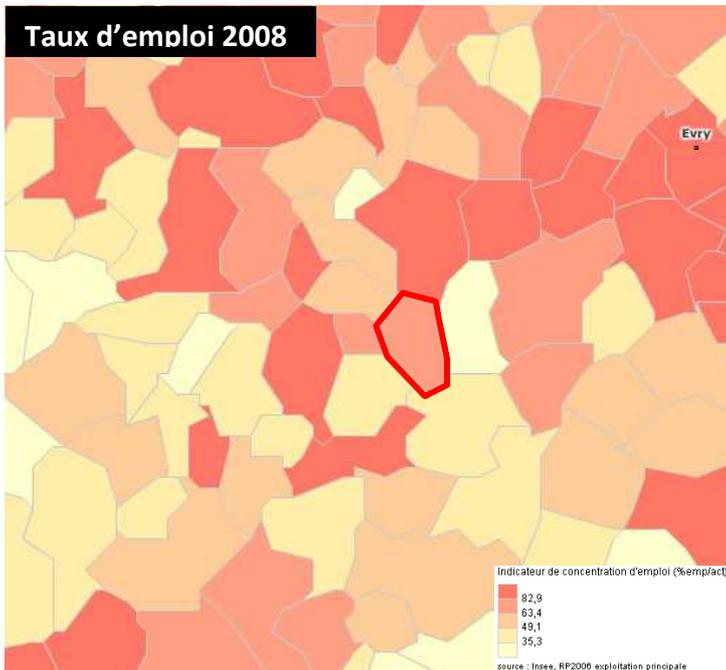
En 2009, Marolles-en-Hurepoix compte 1 121 emplois, pour 2 326 actifs occupés parmi les habitants. Ce nombre a largement augmenté entre 1999 et 2008 puisqu'il était de 739 en 1999.

Le taux de polarisation ou indicateur de concentration d'emplois est bien plus faible que ceux du département et de la France métropolitaine :

0,51 emploi /habitant sur Marolles-en-Hurepoix

0,68 emploi /habitant sur la CCA

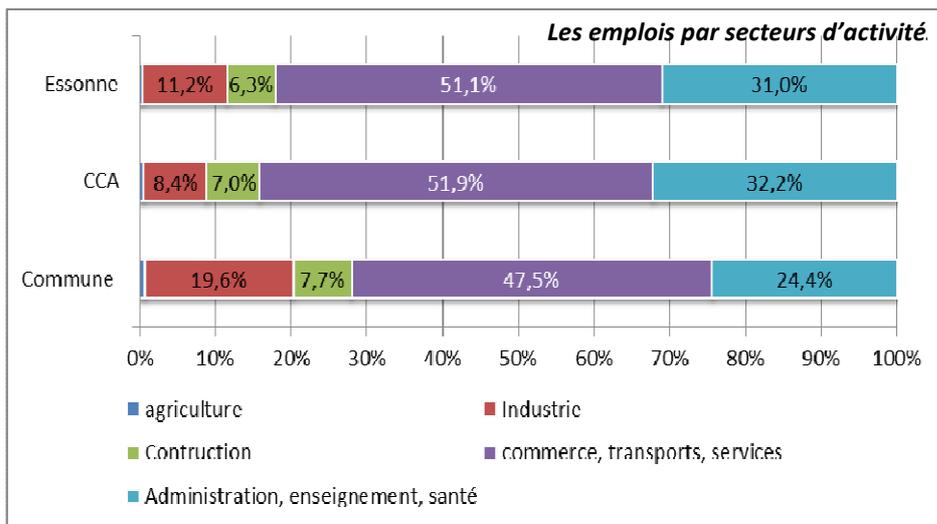
0,79 emploi/hab sur l'Essonne



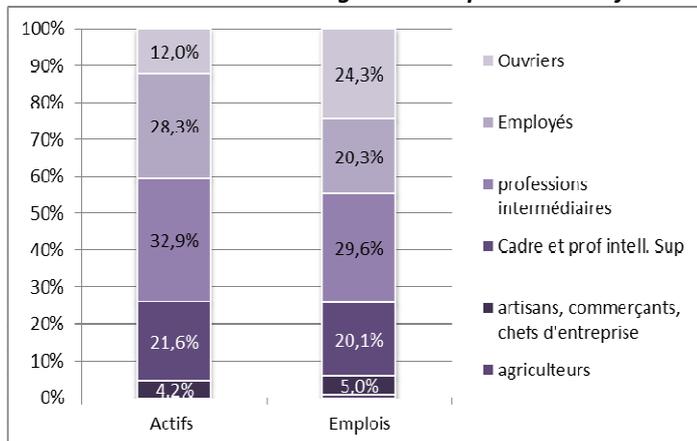
Les emplois présents sur le territoire sont essentiellement des emplois liés au secteur tertiaire pour près de 90% d'entre eux.

On notera que les emplois du secteur « tertiaire non marchand », c'est-à-dire les emplois de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé ou de l'action sociale sont moins importants sur la commune que sur les échelons supérieurs

Les secteurs agricole, industriel et de la construction sont sur-représentés sur le territoire de la commune, en raison de la présence des zones d'activités le long de la voie ferrée



Relations entre les catégories d'emplois et d'actifs



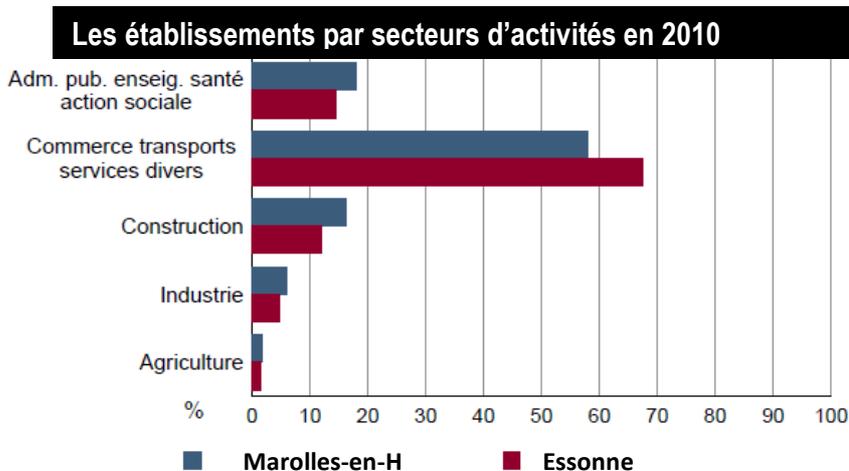
Par ailleurs, on observe un léger décalage entre l'offre d'emplois présente sur la commune et les actifs résidents :

- chez les cadres et professions intellectuelles ou intermédiaires où la « main d'œuvre » marollaise est plus importante que les emplois de cette catégorie, présents sur la commune
- les emplois d'employés, ou d'ouvriers sont, à l'inverse, plus importants que les actifs résidents.

■ Les entreprises présentes

Une majorité de services et d'entreprises du secteur tertiaire

Les entreprises présentes sur le territoire communal exercent essentiellement leur activité dans le secteur tertiaire qui concerne 75% des entreprises.



Un tissu de petites entreprises

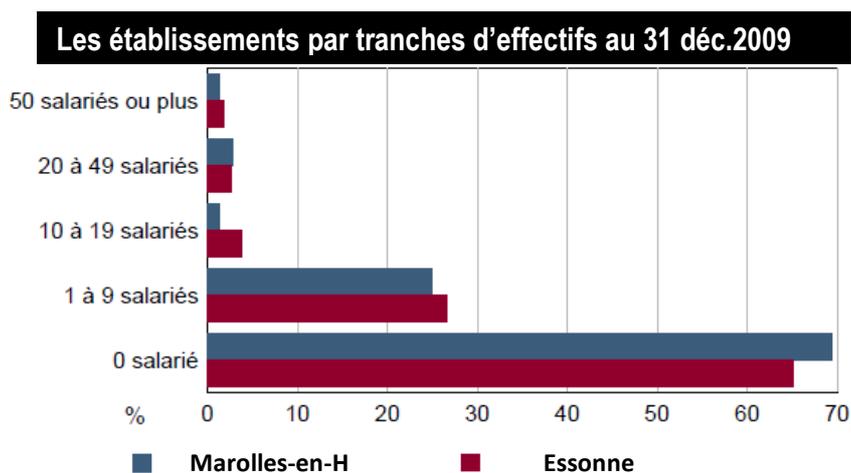
...de moins de 10 salariés qui représentent 94% des établissements mais 20% des salariés.

A noter ... La présence de 5 entreprises de plus 50 salariés dans les domaines de l'industrie et des transports

Une certaine stabilité des entreprises

Près de 45% des entreprises étaient déjà installées à sur la commune il y a 10 ans.

Les créations et disparitions d'entreprises concernent essentiellement le secteur des services.



V.3. le tissu économique

■ A l'échelle du Département et du Sud Parisien

Le secteur Sud-Ouest de l'Île de France se caractérise par plusieurs pôles d'excellence économique : les technologies et les services de télécommunications, l'industrie d'équipement électronique et informatique, l'industrie automobile, l'industrie aéronautique, spatiale et de défense et les biotechnologies, en recherche et développement.

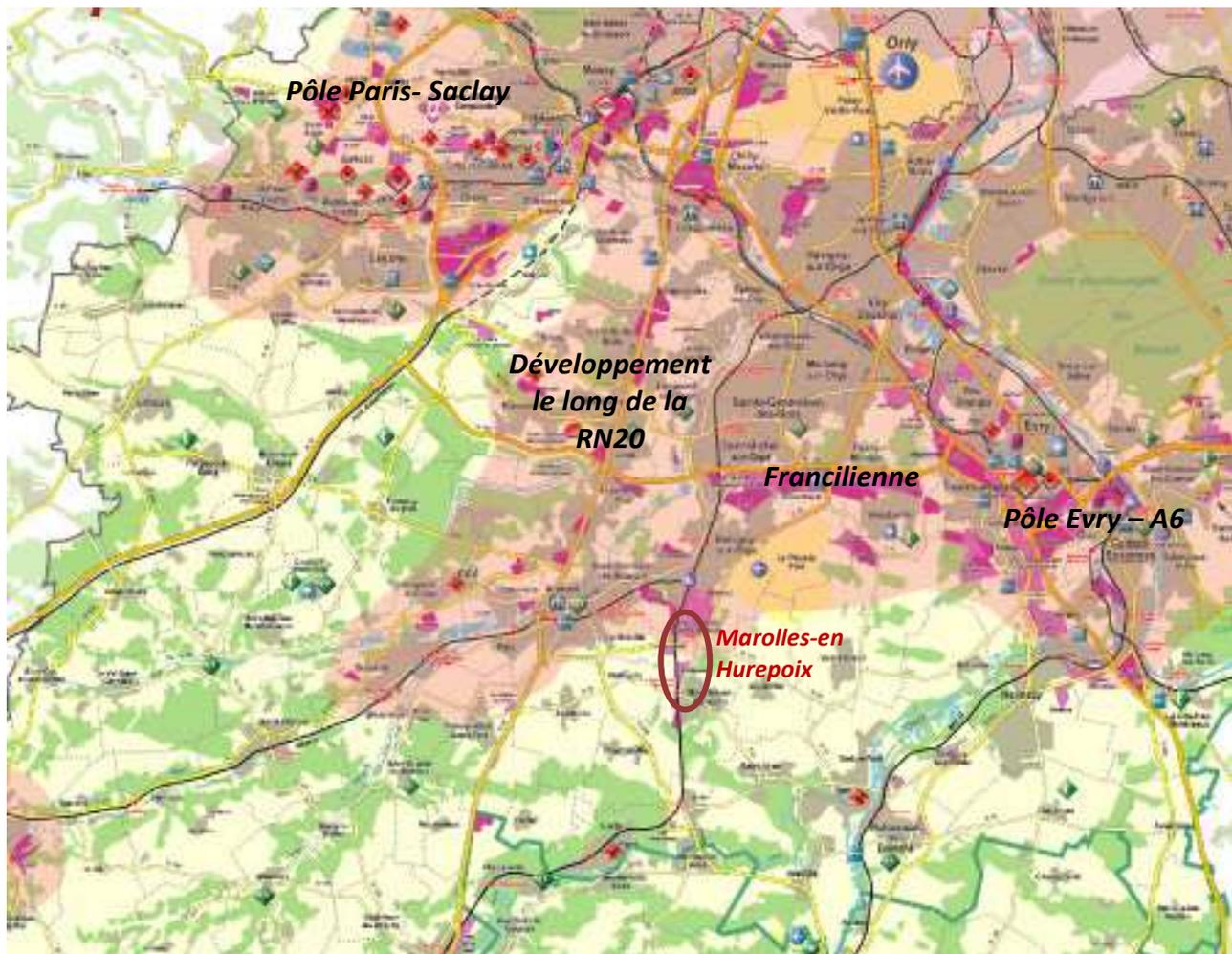
Ainsi, le territoire de l'Arpajonnais s'inscrit dans une frange intermédiaire bénéficiant de l'influence et de l'attractivité de deux grands pôles de développement économique d'envergure nationale voire internationale :

- **Le pôle Paris-Saclay au Nord-Ouest** pour la Recherche scientifique, des sièges sociaux de grands groupes, et les Hautes Technologies. La relation avec le pôle universitaire et les grandes écoles est également importante. Inscrit en OIN, il a vocation à développer, à terme, un pôle d'excellence à l'échelle européenne par l'aménagement, sur le plateau de Saclay et à Satory, d'un campus de dimension internationale regroupant les meilleurs établissements universitaires, des grandes écoles, et des instituts de recherche nationaux.
- **Le pôle d'Evry à l'Est, constitué autour du Génopôle et de l'attractivité de l'A6**

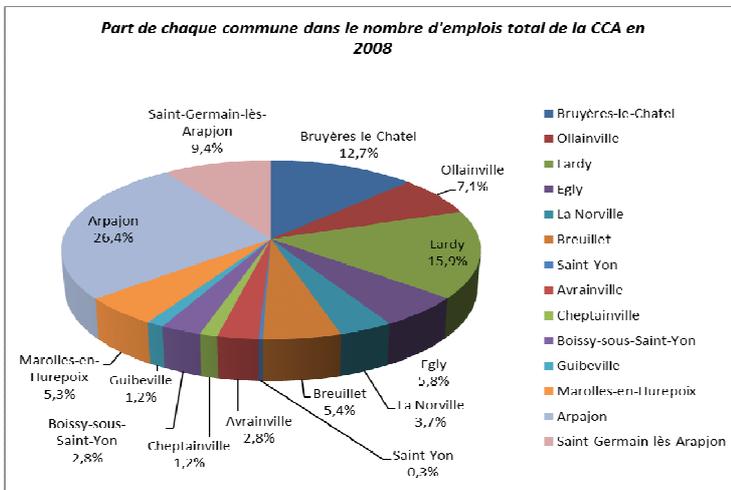
Entre ces deux ensembles structurants à fort potentiels d'emplois et de technologies,

- **les activités à l'Est, le long de la RN 20**
- **les activités le long de la Francilienne**

Les zones économiques dans l'Essonne



■ A l'échelle de la CCA



A l'échelle de la Communauté de Communes, deux communes concentrent à elles seules la majorité des emplois de la CCA :

- Arpajon avec 5 323 emplois, est ainsi le principal pôle économique.
- Lardy concentrait en 2008, 3 199 emplois.

Cela s'explique pour Arpajon par la présence du centre hospitalier d'Arpajon, qui concentre plus de 800 emplois suivi de loin par la CAF avec 300 emplois.

Lardy compte le centre technique de Renault, principal employeur de la commune, disposant de 1 607 employés en 2010.

La CCA compte deux pôles d'excellence :

- Ter@tec : situé à Bruyères le Châtel à proximité du CEA, cet ensemble regroupe les grands acteurs industriels et académiques, offreurs et utilisateurs de Simulation numérique et de Calcul Haute performance. Son objectif est de créer la première technopole en Europe.
- Le centre technique de recherche de Renault sur le site de Lardy. Fin 2005, l'entreprise a inauguré un nouveau pôle dédié au traitement de la qualité sonore des groupes motopropulseurs sur l'ensemble de sa gamme. Cette entité figure parmi les modernes d'Europe.



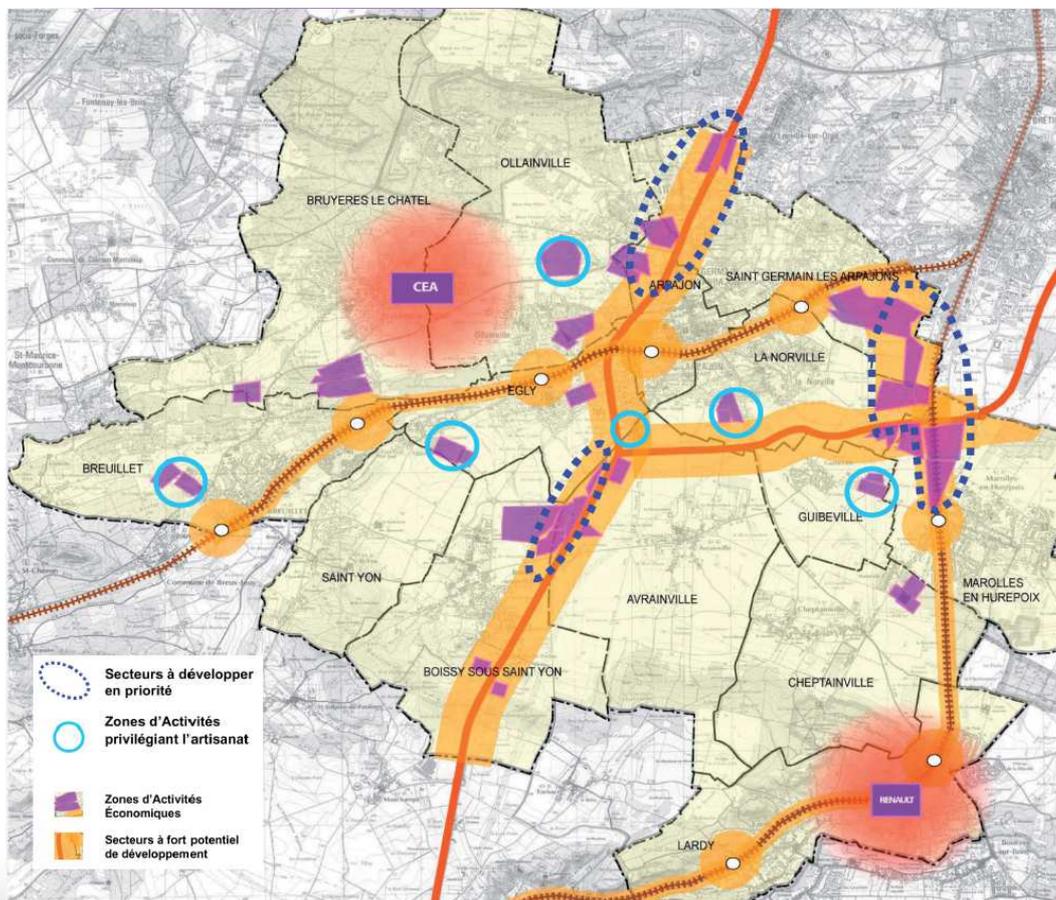
Par ailleurs, de nombreuses zones d'activités sont présentes sur le territoire communautaire :

- **Arpajon**: deux zones, une de 12,9 ha et l'autre de 10,6 hectares occupés par une trentaine d'entreprises chacune, **Disponibilités ou potentiels** : 6 ha
- **Avrainville les Marsandes** : 12 ha , 16 entreprises
- **Breuillet**: 19,8 hectares occupés par moins d'une dizaine d'entreprises, - **Disponibilités ou potentiels** : 5 ha
- **Bruyères le Châtel** : Tremerolle, 4 entreprises - **Disponibilités ou potentiels** : 2ha
- **Cheptainville** : Le Charbonneau, 12 entreprises - **Disponibilités ou potentiels** : 1,8 ha
- **Egly** : les Meuniers, 26 entreprises - **Disponibilités ou potentiels** : 4 ha
- **Guibeville** : 7,3 hectares occupés par plus d'une vingtaine d'entreprises, disponibilités 2 hectares
- **La Norville** : deux zones, 27 entreprises - **Disponibilités ou potentiels** : 7 ha
- **Lardy** : 139,2 hectares occupés intégralement par le centre technique de Renault.
- **Marolles en H** : La Marnière, 10 entreprises - **Disponibilités ou potentiels** : 15 ha
- **Ollainville** : 16 hectares occupés par 2 usines,
- **Saint germain les Arpajon** : deux zones – environ 30 entreprises - **Disponibilités ou potentiels** : 5 ha

La CCA a défini une stratégie de développement économique garantissant la création d'emplois et de richesses, tout en maîtrisant les impacts sur le cadre de vie autour d'axes majeurs :

- Privilégier l'implantation de PME- PMI et artisans sur les zones d'activités
- Privilégier l'implantation d'activités aux abords des principaux axes de circulations (RN20, RD19, voies ferrées)
- Accompagner le développement des activités de pointe du CEA à Bruyères le Châtel et du centre de recherche de Renault à Lardy
- Favoriser une bonne intégration paysagère des zones d'activités en privilégiant une démarche environnementale.

Extrait du projet de territoire de l'Arpajonnais – Enjeux économiques



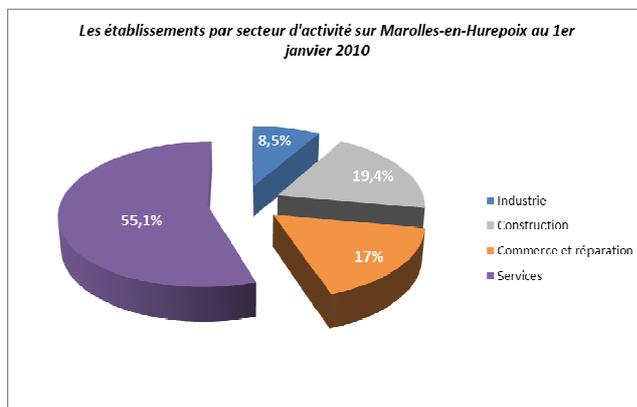
V.4. Les activités sur la commune

■ L'organisation du tissu économique

Le tissu économique de Marolles-en-Hurepoix se situe dans un secteur à enjeux (Centre Essonne) et est bien développé. En effet, ce territoire compte une centaine d'entreprises dont les activités sont principalement :

- commerces d'alimentation
- services (agences immobilières, coiffeurs, pharmacies, médecins, ...)
- artisanat (plombiers, électriciens, ...)

La société Panhard et Levassor y a son siège social ainsi qu'une usine qui est le principal employeur de la commune (elle représente près de la moitié de la TP perçue). On trouve également GTM dont le siège social est implanté sur la commune.



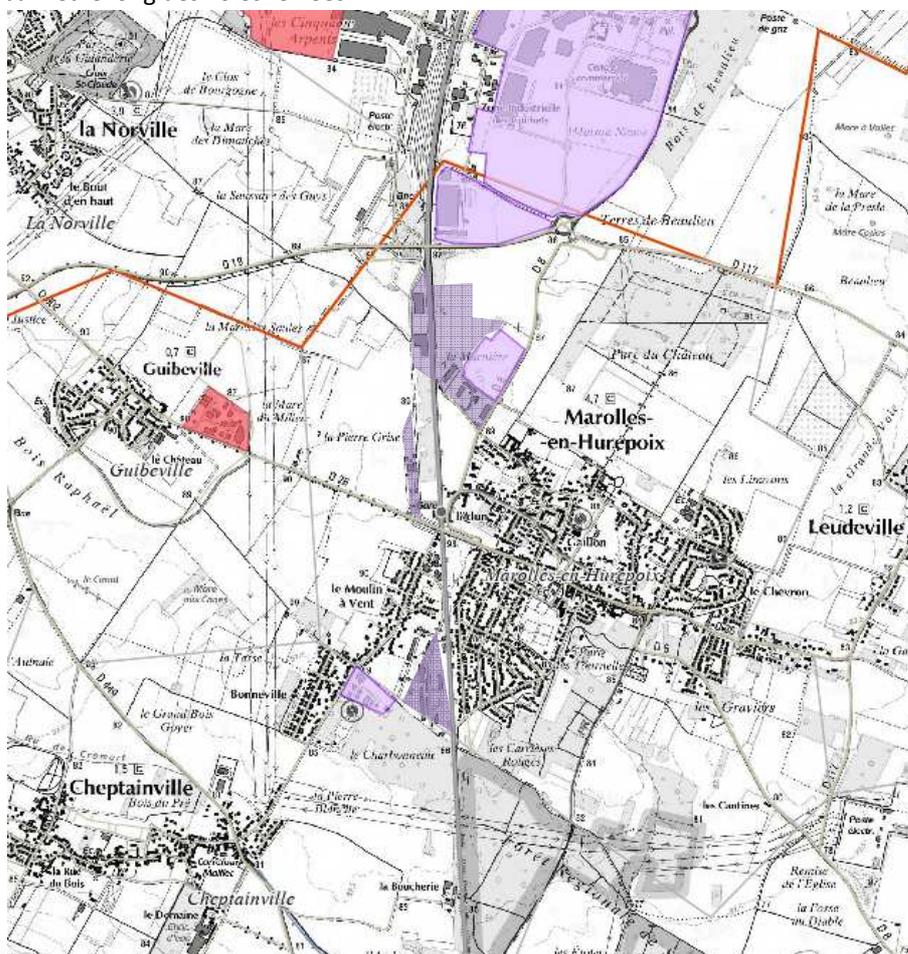
La plupart des activités se concentrent le long de la voie ferrée. Un linéaire commercial est également présent le long de la RD 8 sur l'axe Ouest/Est (Avenue Charles de Gaulle et Grande Rue).

165 entreprises implantées sur Marolles-en-Hurepoix en 2010.

Le tissu économique de Marolles-en-Hurepoix est composé :

- de deux zones industrielles, regroupant plus de 60 entreprises sur 27,1 hectares,
- d'activités diverses au sein du tissu urbain et le long des voies ferrées.

-  Zone d'activités achevées
-  Zone d'activités actives avec foncier disponible



■ Les commerces et activités de proximité

La commune s'inscrit dans un environnement commercial fort contribuant à l'évasion commerciale. Avec le développement de grandes surfaces, de nombreux villages ont perdu leur alimentation générale provoquant ainsi une dévitalisation de leur bourg. Malgré tout, le nombre de commerces et de services a presque doublé entre 1999 et 2008 on est passé de 317 à 517 unités. A noter que 5 commerces ont été créés en 2010.

A proximité immédiate du territoire communal, deux grands centres commerciaux :

- **La ville de Brétigny**, à 13 minutes en voiture, dispose d'un centre commercial important : le centre de la Maison-neuve avec 92 commerces et services.
- **La commune de Sainte-Geneviève-des-Bois**, dispose d'un grand parc commercial : la Croix-Blanche. Il est situé à environ 10 kilomètres de la commune et possède 140 commerces majoritairement dédiés à l'équipement de la maison et à l'habillement.

Par leur offre commerciale variée et par la facilité d'accès en véhicule individuel via des axes rapides et des grands parcs de stationnement, ces deux grands centres commerciaux attirent de nombreux habitants des petites communes aux alentours.

Sur le territoire de la commune :

- **Un supermarché « Carrefour Market »**, situé à proximité de la gare à l'extrémité Ouest de la commune. Sa relativement importante surface commerciale lui permet de proposer l'ensemble des produits nécessaires à la vie courante des habitants. Situé dans le « Pole gare », c'est une des localités d'achats principales des marollais.
- **Des commerces et services de proximités**, variés, ils se situent principalement sur la route départementale D 8 ce qui correspond à la Grande rue et à l'Avenue du Général De Gaulle. Ces commerces et services, situés en centre-ville, sont en grande majorité prisés par les habitants de la commune.

Dans le détail la commune dispose d'une boulangerie bien implantée sur la commune, d'un bar/tabac/presse, de trois restaurants. Concernant les services médicaux et paramédicaux nous pouvons observer deux pharmacies, un cabinet dentaire et un naturopathe et en matière de beauté et soin de la personne il y a trois coiffeurs et un institut de Beauté. Ce sont les services de travaux qui sont les plus nombreux sur le territoire : il y a deux sociétés de couvertures, trois de menuiserie, cinq de plomberie-chauffage, trois de peinture et ravalement, deux électriciens et un serrurier. Enfin il existe des commerces et des services divers comme des agences immobilières, des agences bancaires, deux écoles de conduite un fleuriste et des services pour animaux (toiletage et vétérinaire).



Cette situation de dualité entre les deux grands centres commerciaux, situés à moins de 10 kilomètres et facilement accessible en voiture, et les commerces et services situés sur le territoire de la commune désavantage les seconds. En effet, les marollais actifs, contraints par leurs horaires de travail quotidiens, vont avoir tendance à préférer se rendre au centre commercial de Maison-neuve de Brétigny pour réaliser leurs achats alimentaires ou non. Pour ceux-ci le supermarché « Carrefour Market » de Marolles-en-Hurepoix n'aura qu'un rôle de commerce de complément pour réaliser des achats de « dépannage ».



En outre, sur le territoire communal existe aussi une dualité entre le supermarché à proximité de la gare et les commerces et services du centre-ville. Ces derniers, boulangerie mis à part, occupent des fonctions qui ne sont pas réalisées par le supermarché. Cela témoigne l'importance de celui-ci dans le mode de consommation des habitants.



VI – CIRCULATIONS ET DEPLACEMENTS

VI.1. LES MOYENS DE TRANSPORTS ET DE DEPLACEMENTS

■ Une desserte principalement assurée par un réseau départemental et régional...

La commune de Marolles-en-Hurepoix est essentiellement accessible par un **réseau de voies départementales d'intérêt local**. Le territoire communal est directement desservi par :

- **La RD 19** qui traverse le Nord du territoire et rejoint la RN20 au Sud d'Arpajon et la Francilienne à l'Est de Brétigny-sur-Orge.
- **La RD 449**, qui rejoint la RN 20 en traversant Arpajon via la RD 26.

La desserte interne se fait principalement par :

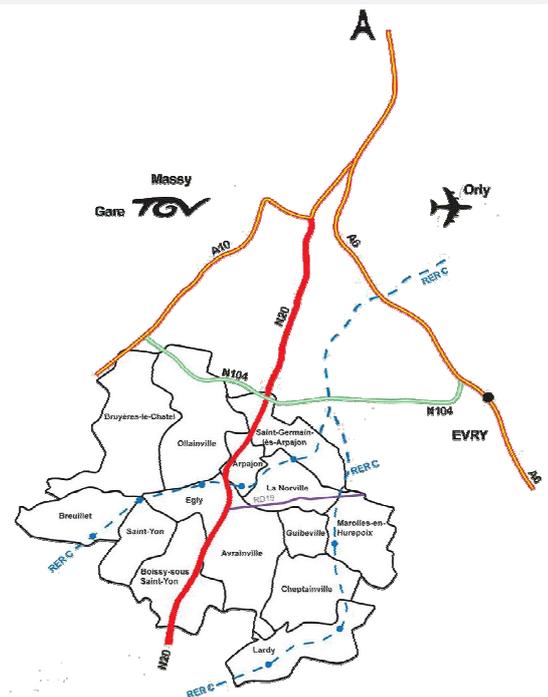
- La **RD26** (liaison Est-Ouest) qui permet le contournement d'Arpajon par le Sud et dessert les communes du Sud de la CCA. Cet axe sert aussi de liaison interbassin entre Evry et la CCA,
- La **RD8** (liaison Nord-Sud) reliée à la RD 26 ainsi qu'à la RD 19.

La RD 26 fait l'objet d'un projet départemental d'aménagement de sécurité au niveau de Marolles-en-Hurepoix.

Tous ces axes assurent les liaisons vers les communes voisines mais permettent également de relier la commune au **réseau régional et national structurant**, constitué par :

- **La RN 20**, accessible à hauteur d'Arpajon via la RD449,
- **L'A10, à 20km à l'Ouest** qui relie Paris à Bordeaux.
- **La N104-Francilienne à 10km au Nord,**
- **L'A6 à 20km à l'Est**

Ces **axes autoroutiers importants** à proximité de la commune lui confèrent une bonne accessibilité.



...et une offre en transport en commun relativement bien développée

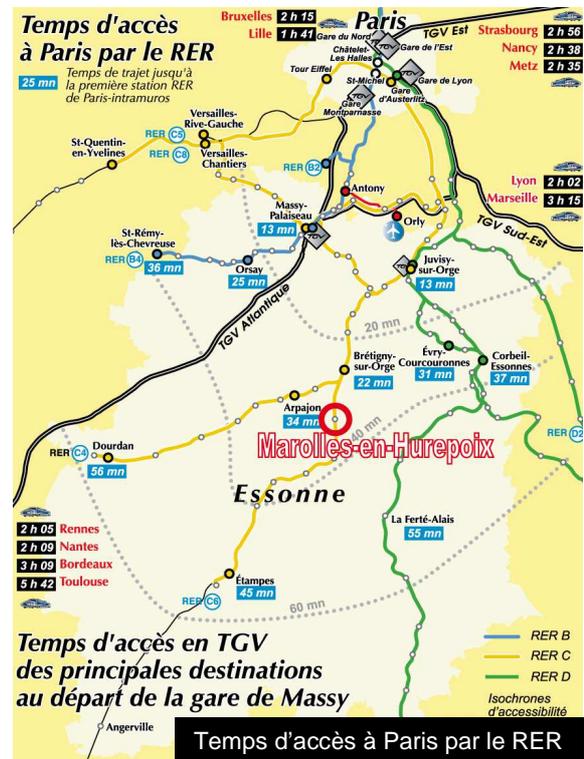
■ Le réseau de transports ferrés

La ligne Paris (Austerlitz) – Bordeaux (Saint-Jean) traverse la commune du Nord au Sud et une gare se situe sur la commune.

Il est également possible d'emprunter le RER C. Cela place Marolles-en-Hurepoix à 35 minutes de Paris et à 15 minutes d'Etampes, à raison d'un train tous les quart d'heure (aux heures de pointe).

■ Le réseau de bus

Les lignes sont exploitées par un transporteur privé sous l'autorité du Syndicat des Transports d'Ile-de-France. La commune dispose de 3 lignes de bus. Elles sont gérées par la société **Veolia Transport Brétigny** (18-10 A et 18-11 A, 18-11 B).



Lignes	Itinéraire	Amplitude horaire lors d'un JOB	Fréquence (Minute)		Pôles desservis	Arrêts sur Marolles-en-Hurepoix
18-10 A	Marolles/Vert-le-Petit/Ballancourt	05h57 – 20h31 Pas de service le samedi/dimanche et fêtes	19 minutes en heure de pointe	28 minutes en heure creuse	Gare RER de Ballancourt/ Gare RER de Marolles-en-Hurepoix	2 arrêts 27 minutes de gare à gare
18-11 A	Liaisons internes	06h02-19h56 Pas de service le samedi/dimanche et fêtes	15 min en heure de pointe	–	Gare RER et Vieux lavoir en 14 minutes	12 arrêts
18-11 B	Liaisons internes	06h16-19h55 Pas de service le samedi/dimanche et fêtes	15 min en heure de pointe	–	Gare RER et Centre en 6 minutes	6 arrêts

Mis à part ces lignes de bus, des navettes municipales ont été mises en place pour rejoindre :

- Le marché d'Arpajon, un vendredi sur deux, départ de la Mairie à 9h00 et retour d'Arpajon à 11h15,
- La galerie marchande de Brétigny-sur-Orge (le nombre de places est limité à 8 personnes) départ de la Mairie à 14h00 et retour à Marolles vers 16h30.

Des parkings publics sont à la disposition des usagers. La Mairie dispose d'un parking ainsi que la gare RER. Ce dernier est d'intérêt régional (362 places gratuites).

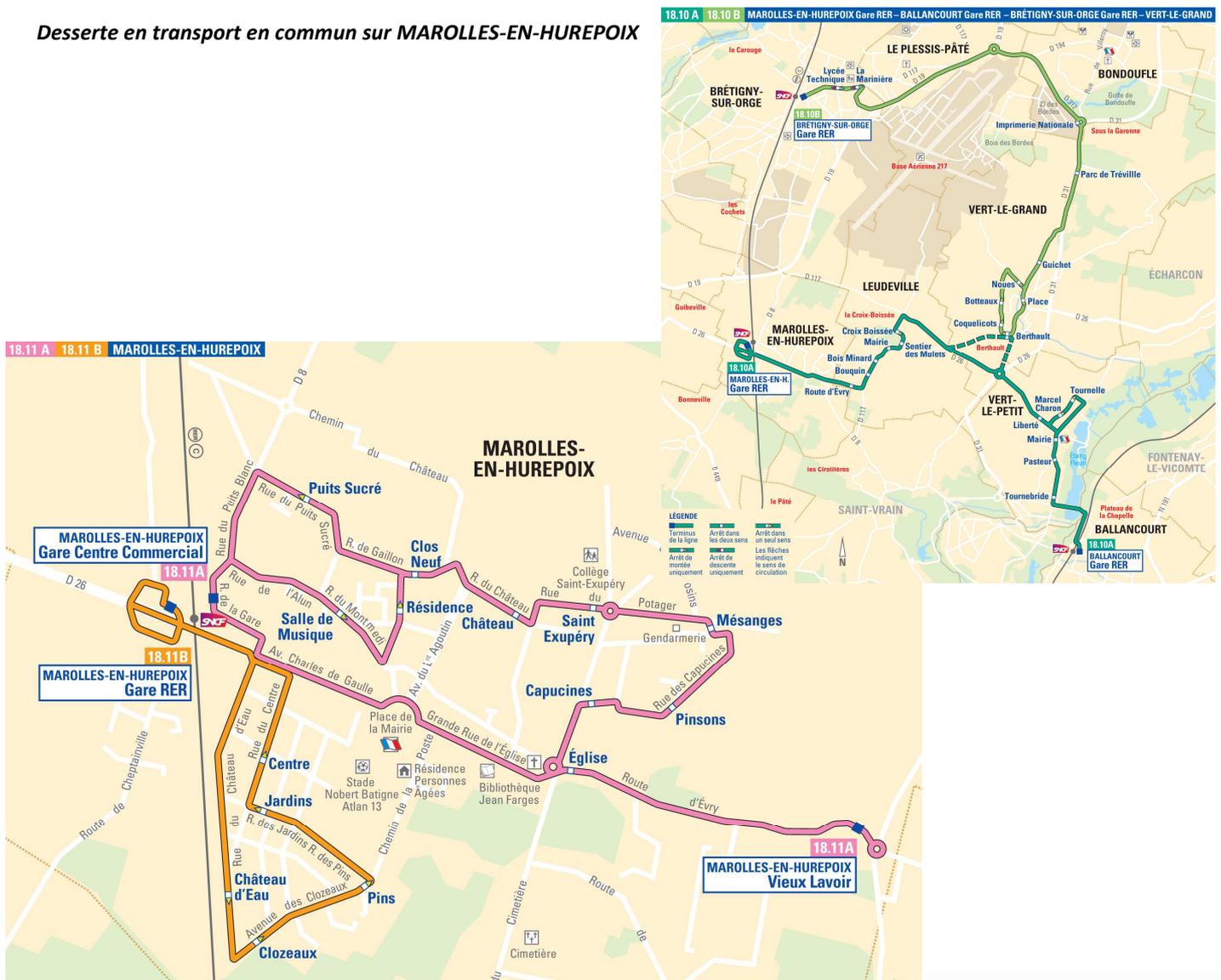
Les ramassages scolaires est assuré par :

- Le **SISA** (Syndicat Intercommunal Scolaire de l'Arpajonnais) pour les élèves du collège du secteur du syndicat (Collège Jean Moulin et Albert Camus à La Norville, Collège Roland Garros à Saint-Germain-les-Arpajon, Collège Saint-Exupéry à Marolles-en-Hurepoix et Collège La fontaine aux bergers à Ollainville) ;
- Le **SIRLA** (Syndicat Intercommunal de ramassage des Lycées d'Arpajon) pour le transports des élèves des communes membres aux 3 lycées d'Arpajon (LEP Paul Belmondo, Lycée René Cassin, Lycée Edmond Michelet).

L'offre est globalement bonne aux heures de pointe mais la desserte n'est pas suffisamment attractive pour offrir une alternative concurrente à l'usage de l'automobile.

- Pas de service le soir après 21h00.
- Pas de service le samedi, dimanche et jours de fêtes

Desserte en transport en commun sur MAROLLES-EN-HUREPOIX



La gare ferroviaire de Marolles-en-Hurepoix

Elle constitue le terminus des 3 lignes de bus et permet ainsi l'accès à la ligne C du RER. Ces lignes permettent de rejoindre la gare RER depuis l'ensemble des quartiers de la ville. Tandis que la ligne Veolia - 18.11B réalise une boucle dans la partie Sud de la ville, la ligne Veolia - 18.11A dessert le Nord de la RD26. La ligne Veolia 18.10 et la ligne CEAT 10.02 permettent respectivement aux habitants de Ballancourt et de Vert-le-Petit pour la première, et aux habitants de Guibeville et de Cheptainville pour sa seconde d'avoir accès au RER C via la gare de Marolles.

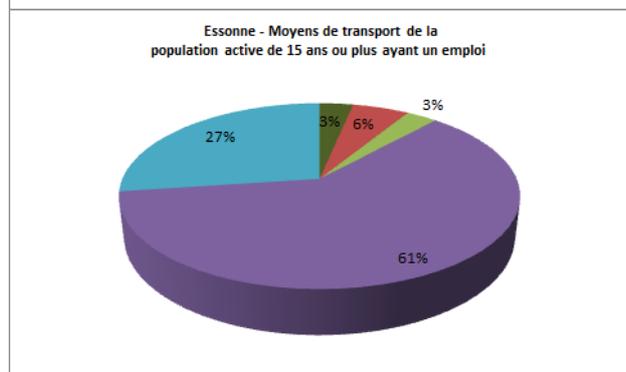
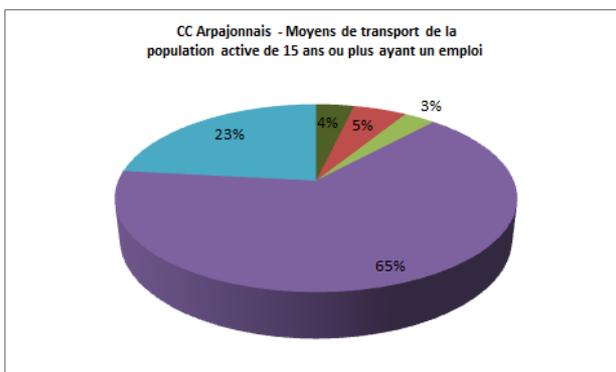
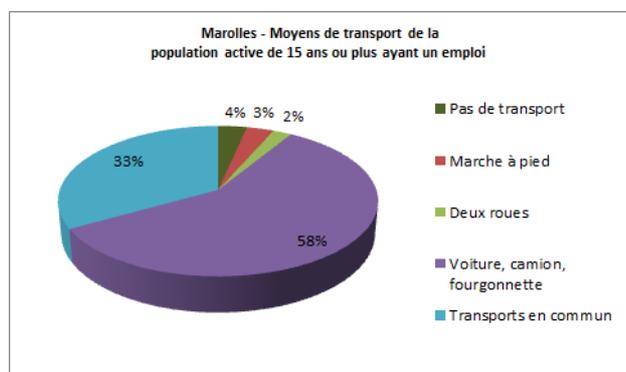
Disposant d'un grand parking départemental multimodal, la gare a une capacité d'accueil de véhicules individuels importante.



Les moyens de transports et équipements des habitants

Le moyen de transport utilisé par les habitants, dans leurs déplacements domicile-travail, est très majoritairement la voiture particulière.

En 2008, 58% des actifs résidant sur la commune utilisent leur véhicule particulier et 33 % utilisent les transports en commun.



Source : Insee, RP2008 exploitation complémentaire.

	Lieu de travail														
	Marolles	CCA	Essonne	Marolles	CCA	Essonne	Marolles	CCA	Essonne	Marolles	CCA	Essonne	Marolles	CCA	Essonne
Moyen de transport	Dans la commune de résidence			Dans une autre commune du département			Dans un autre département de la région			Hors région en France métropolitaine			Hors région ds Dom, Com ou à l'étranger		
Pas de transport	27%	21%	15%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	9%
Marche à pied	22%	24%	23%	0%	2%	2%	1%	0%	1%	0%	4%	2%	0%	0%	6%
Deux roues	8%	4%	3%	2%	3%	3%	1%	3%	3%	0%	0%	1%	0%	0%	3%
Voiture, camion, fourgonnette	41%	44%	47%	84%	83%	80%	33%	45%	50%	0%	82%	76%	0%	33%	52%
Transports en commun	3%	6%	11%	14%	11%	15%	65%	52%	46%	100%	14%	19%	100%	67%	30%

Tableau INSEE 2008 NAV2A - Population active de 15 ans ou plus ayant un emploi, lieu de travail et moyen de transport

Le taux d'utilisation des transports en commun est un peu plus fort (33%) par rapport aux valeurs du département (27 %) et de la CCA (23%) du fait de la présence de la gare sur le territoire. Toutefois, on constate encore un fort taux d'utilisation de la voiture individuelle, qui représente l'équipement de 90% des ménages (+3,2 points entre 1999 et 2008).

■ Les migrations domicile – travail

- **11% des actifs habitent et travaillent sur la commune.**
- **Une commune peu attractive en terme d'emplois, ce qui engendrent des flux sortant largement majoritaire (sorties : 1955 actifs, entrées : 778 actifs).**

■ Où travaillent les habitants de Marolles-en-Hurepoix ?

Sur les 2326 actifs ayant un emploi en 2009, 242 travaillent sur la commune (11%). Cette proportion relativement peu importante, s'explique par le caractère essentiellement résidentiel de la commune. Toutefois, jouissant d'une bonne accessibilité aux pôles d'emplois limitrophes, une grande majorité des actifs de Marolles-en-Hurepoix travaille dans le département de l'Essonne (48.6%).

Parmi les personnes travaillant à l'extérieur :

- **48,6 %** travaillent dans une commune du département de l'Essonne.

- **39,9 %** travaillent dans une commune de la région Ile-de-France mais hors du département de l'Essonne, principalement Paris.

- **0,5 %** travaillent dans une région autre que la région Ile-de-France

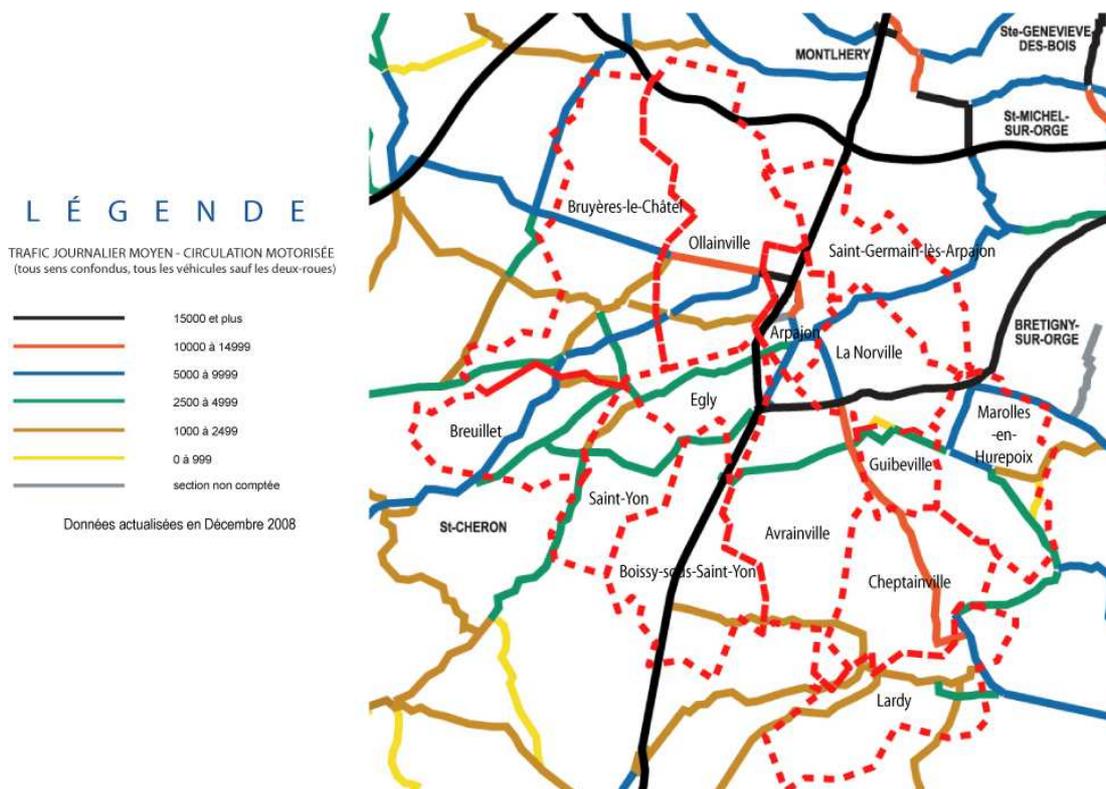
En ce qui concerne les modes de déplacement pour les migrations domicile – travail, c'est la voiture personnelle qui est largement plébiscitée. Cependant la présence d'une gare RER C est un atout pour le territoire car les liaisons régulières vers Paris font le lien avec les principaux bassins d'emplois.

VI.2. LES GRANDS FLUX

■ Les trafics sur les axes majeurs

A l'échelle de la Communauté de Communes d'Arpajon

Les axes qui subissent les plus forts trafics sont la RN 20 ainsi que la RN 104. Le nombre de véhicules par jour sur ces axes dépassent les 15 000.



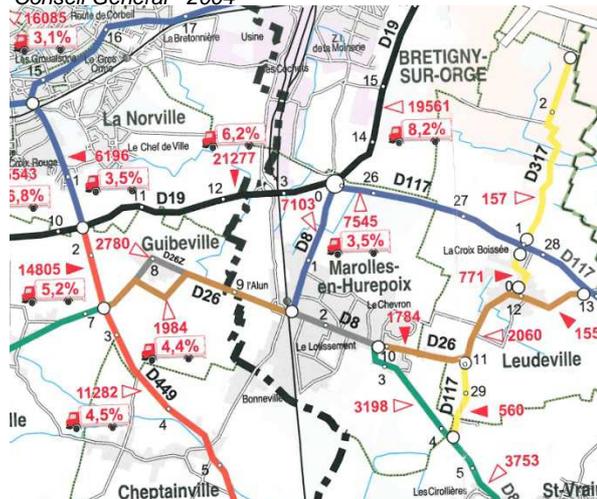
Au niveau local, on constate une hausse du trafic entre 2004 et 2005 et une stagnation entre 2005 et 2006 puis une diminution en 2011. Les voies qui supportent le plus de circulation sur la commune sont :

- La RD 8, l'axe de desserte locale le plus fréquenté. En 2011, une moyenne de 6200 véhicules par jour a été enregistrée. En traversée de Marolles on totalise plus de 6 500 véhicules jour.
- La RD 26 qui dénombre une moyenne de 4500 véhicules par jour. La tendance est stable sur cet axe.

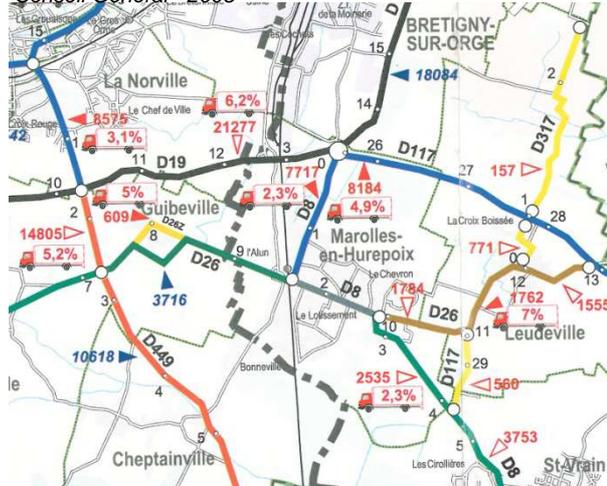
Par ailleurs, un nombre relativement important de poids lourds emprunte ces deux voies, et la part de ceux-ci dans le trafic global a augmenté entre 2004 et 2007 même si elle stabilise ces dernières années. En 2011, on compte ainsi 4% de poids lourds sur la RD 8, entre 5 et 7% de poids lourds sur la RD 26 et 2,1% sur la RD 117.

Le trafic de poids lourds est en partie lié à la présence de plusieurs zones d'activités. Ainsi, sur la RD 117 à hauteur de l'usine Panhard et Levassor, on recense plus de 5 poids lourds par heure en moyenne.

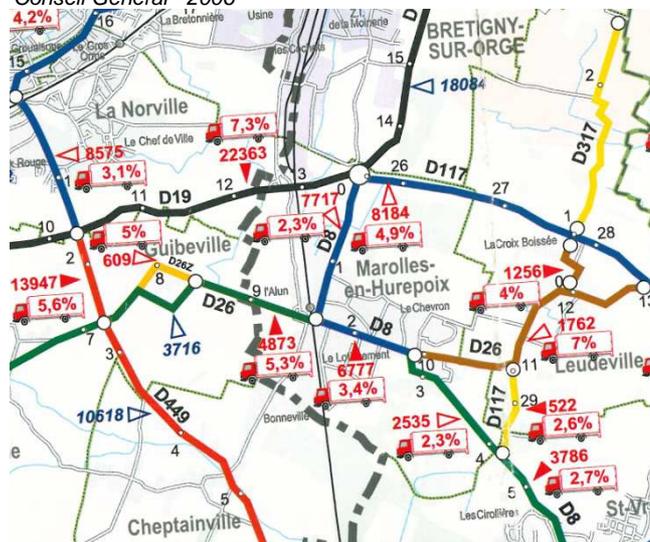
Conseil Général - 2004



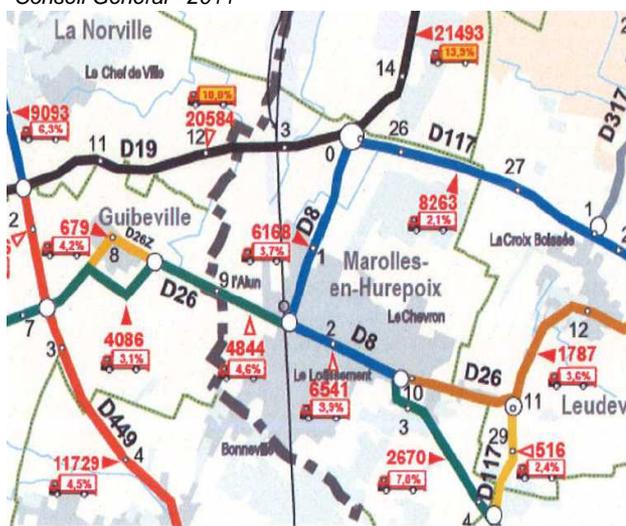
Conseil Général - 2005



Conseil Général - 2006



Conseil Général - 2011



Source : Carte « Trafic routier en Essonne – Edition 2011 –

VI.3. LES CIRCULATIONS DANS LA COMMUNE

■ Un réseau structuré par des voies départementales

Ce sont les routes départementales qui forment le réseau routier primaire. Il y a les routes départementales d'intérêt local qui sont la RD19 et la RD449 complétées par des dessertes internes qui sont la RD26 (qui traverse la commune d'Est en Ouest) et la RD8 (qui assure la liaison entre le Sud et le Nord).



▪ **La RD 26**

Elle traverse le territoire d'Est en Ouest pour un linéaire total de près de 3 kilomètres. Cette voie, dont la fréquentation est importante, est un axe dorsal de Marolles-en-Hurepoix. En effet, permettant la liaison entre les communes situées au Nord-Ouest comme Corbeil-Essonnes et à l'Est telle qu'Arpajon, elle est naturellement empruntée par un grand nombre d'automobilistes. De plus elle apparait comme un moyen de rejoindre la RN20 ou la RN7

▪ **La RD 8**

La RD8 traverse le territoire de la commune en fusionnant avec la RD26 au niveau de la « Grande Rue » puis reprend sa singularité au niveau de la « Rue de la gare ». C'est un axe transversal important qui fait la liaison entre au Sud Itteville et au Nord Bretigny-sur-Orge.

La grande majorité des activités commerciales et des services administratifs de la commune ainsi que l'accès routier à la gare RER se situent sur la RD26. Enfin, Cet axe permet de rejoindre le centre commercial « Maison Neuve » situé à 4 kilomètres du centre-ville.

▪ **La RD 19**

Elle traverse la commune sur une petite partie au nord et permet de rejoindre la N104 (la Francilienne) à l'Est de la commune de Bretigny-sur-Orge. C'est un axe important dans la desserte de pôles d'activités en plein développement. Route classée comme à « grande circulation », l'article L111-1-4 du Code de l'urbanisme interdit constructions et installations à 75 mètres de part et d'autre de l'axe.



Réseau de desserte secondaire

Le réseau de desserte secondaire et local

Les voies communales sont des axes secondaires permettant de relier les zones urbanisées aux axes majeurs. Elles sont relativement peu nombreuses sur le territoire.

Ainsi ces voies, dont le but est de permettre l'accès aux différentes zones résidentielles, rejoignent le plus souvent la route départementale RD26 qui structure le territoire communal. Elles sont organisées orthogonalement au Sud de la RD26 et au Nord les voies locales sont rattachées perpendiculairement au réseau secondaire.

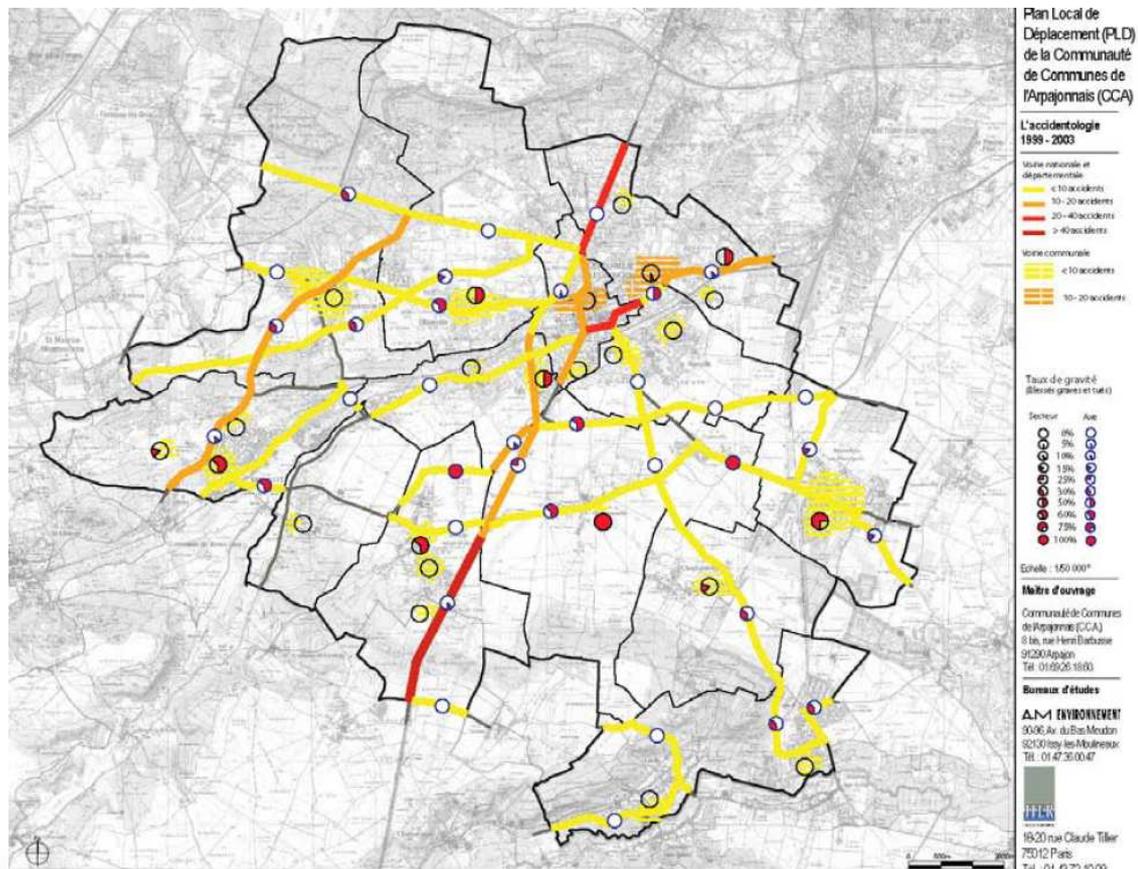


■ La sécurité sur les axes routiers

Selon le PLD de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, le territoire de la CCA a enregistré environ 385 accidents soit plus de 460 accidentés entre 1999 et 2004, avec un taux de gravité de l'ordre de 20% (nombre de tués et blessés graves sur le total des accidentés), bien supérieur à celui du Département.

Les accidents se répartissent pour moitié sur les voies départementales, pour un quart sur la voirie communale. A elle seule, la RN20 représente ¼ des accidents avec un taux de gravité de 22%. Avec 70% des accidents, les RD19, RD152, RD116 et RN20 sont les voies les plus accidentogènes du réseau structurant de la CCA.

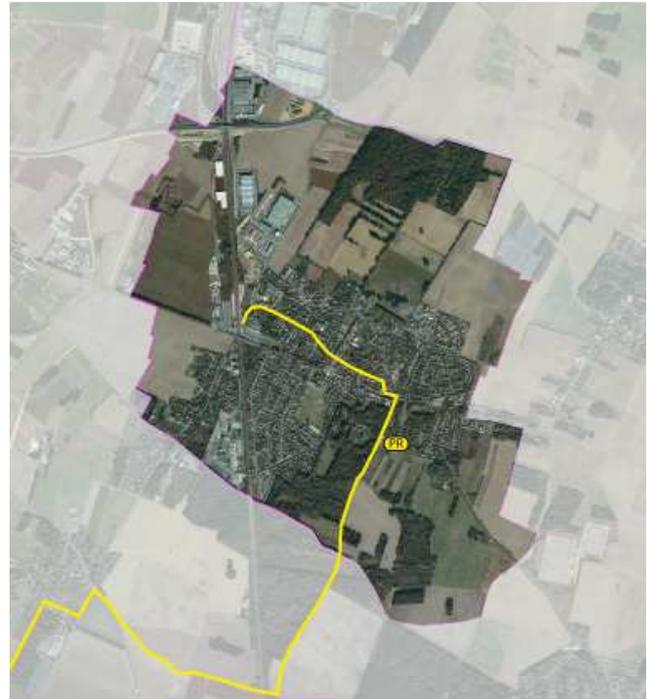
Ces données relativement anciennes sont complétées par le Conseil Général, dont les statistiques sur la période 2007-2011 sont en forte baisse : seuls 123 accidents corporels ayant engendré 79 blessés graves (dont 9 tués). Le nombre total de victimes sur cette période est de 179.



■ Les circulations douces

Le réseau de circulations douces (piétonnes ou cyclables) et cheminements est constitué :

- **de chemins de randonnées ou de promenades :** La commune est traversée par un chemin inscrit au répertoire « Promenades & randonnées » PR. Ce chemin qui a pour point de départ la gare RER de la commune, traverse les rues de l'Alun, de Montmidi, le pas des Mines et la place de l'Eglise pour ensuite se diriger vers le parc des Tournelle au Sud. Ce chemin permet de traverser la Forêt régionale de St-Vrain puis de rejoindre la commune de Cheptainville. Ce parcours rejoint au niveau de la commune de Lardy, le GR n°1 (parcours de grande randonnée) ruban qui forme une boucle de plus de 600 kilomètres dans la région Ile-de-France.

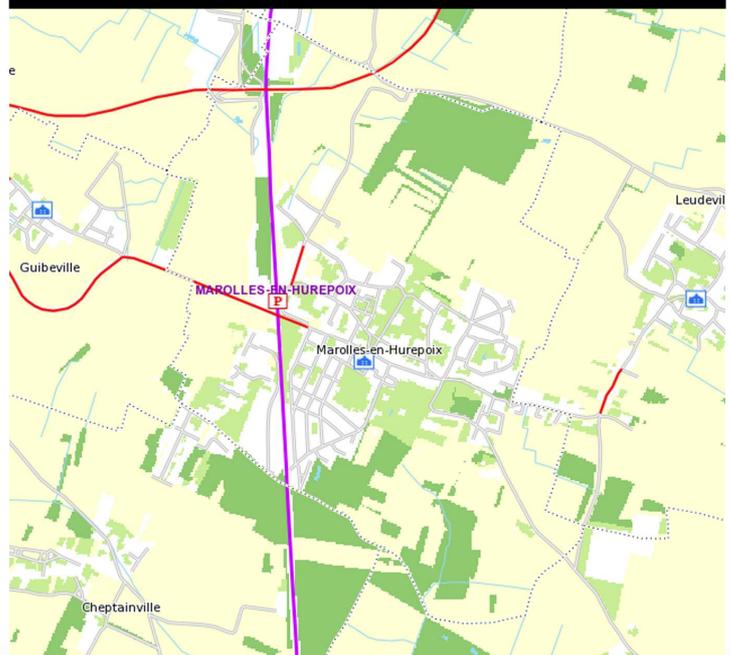


Chemin inscrit au répertoire « Promenade & Randonnée » (PR)

- **De cheminements piétonniers en dehors de la voirie :** En faible quantité, ce type de cheminement ne présente pas de réelle continuité. Il s'agit en général de liaisons entre les rues permettant de raccourcir un itinéraire. Ceux-ci sont notamment visibles sur la place de la Mairie et permettent de relier les équipements publics comme le groupe scolaires ou les équipements sportifs.

- **De chemins ruraux ou de dessertes agricoles** dans les espaces naturels. Ces chemins, voies d'accès aux engins agricoles, structurent les espaces agricoles. Ils constituent, par ailleurs, d'excellents circuits de promenade reliant notamment le parcours de randonnée. Ceux-ci doivent être maintenus afin de pérenniser l'activité agricole dans la commune : cela passe par leur repérage dans le cadre du PLU afin que d'autres occupations du sol ne viennent pas les « effacer » ou en bloquer l'accès et le parcours.

Aménagements de liaisons douces structurantes
(source : IAURIF)



Sites touristiques

- Patrimoine historique
- Musées
- Patrimoine industriel
- Patrimoine religieux

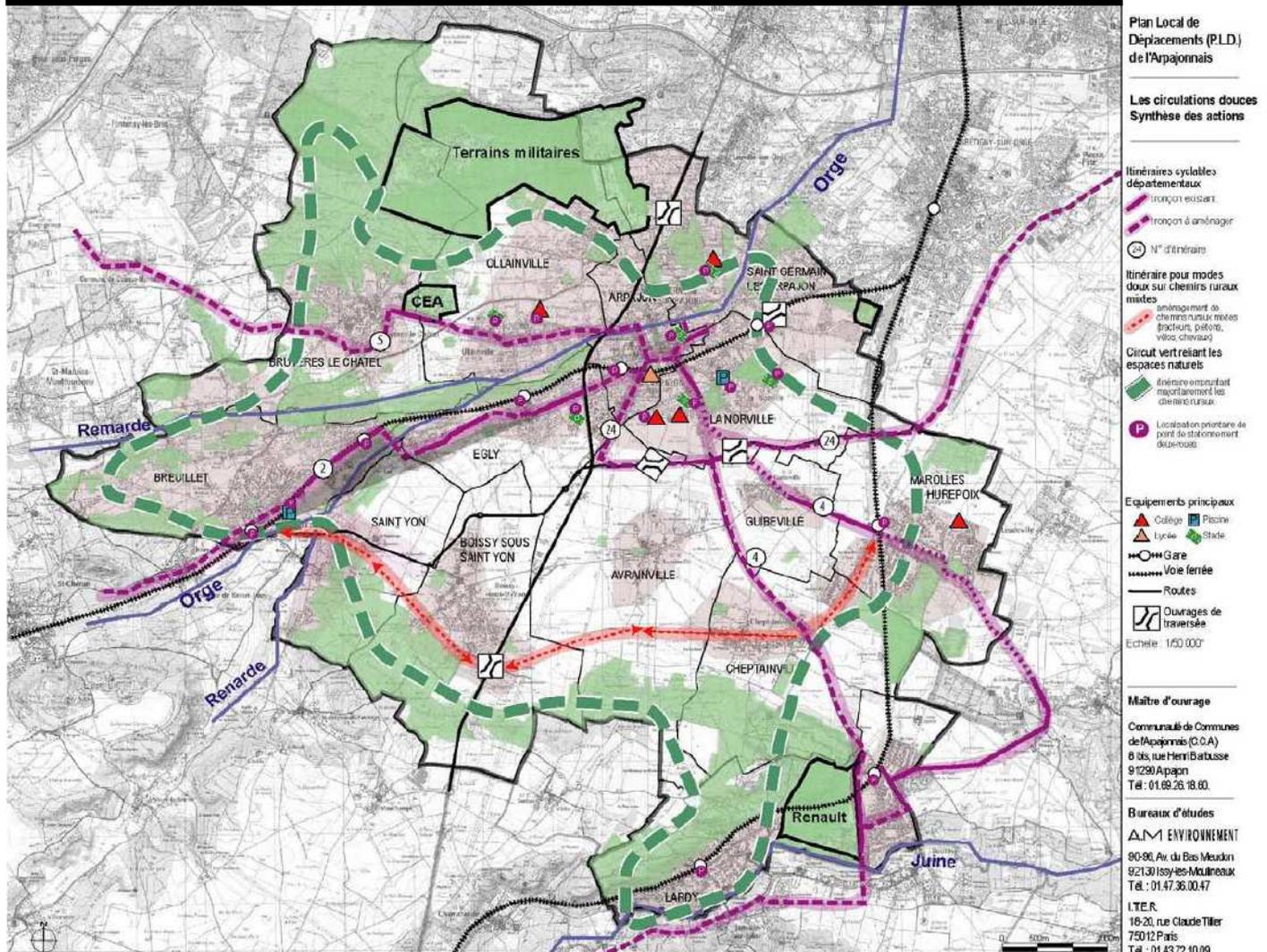
Vélocistes

- Location
- Réparation
- Réparation/Location

Aménagements cyclables

- Parc à vélo
- Piste cyclable
- Bande cyclable
- Piste ou bande cyclable (une de chaque côté de la voie)
- Route à faible trafic automobile
- Route en forêt interdite aux véhicules à moteur
- Couloir de bus ouvert aux cyclistes
- Chemin piéton autorisé aux cyclistes ou voie verte

Principes d'organisation et enjeux de circulations douces



VI.4. LES ORIENTATIONS SUPRA-COMMUNALES ET PROJETS

■ Le PDU Ile de France :

Approuvé en 2000, ses objectifs visent à :

- diminuer le trafic automobile,
- développer les transports collectifs et les moyens de déplacements économiques et non polluants,
- organiser le stationnement du domaine public,
- réduire l'impact sur la circulation et sur l'environnement du transport et la livraison de marchandises,
- encourager les entreprises et collectivités publiques à favoriser le transport de leur personnel, notamment par l'utilisation des transports en commun,
- développer un réseau de liaisons douces permettant d'une part, de relier les différents équipements et quartiers de la commune et, d'autre part, les relations avec l'extérieur.

Il a été mis en révision en 2011 et le nouveau projet de PDU a été soumis à enquête publique en 2013.

■ Le PLD de L'Arpajonnais :

Adopté en mai 2007, le PLU de la Communauté de Communes a identifié 3 axes majeurs :

- intégrer l'Arpajonnais dans le réseau des pôles d'excellence de la région et du département de l'Essonne
- satisfaire les besoins fondamentaux de déplacements des habitants et usagers à l'intérieur de la CCA
- organiser et maîtriser le trafic automobile et de poids-lourds par une stratégie cohérente d'aménagement et de gestion de la voirie compatible avec les objectifs du projet de territoire.

■ Le Schéma départemental des déplacements

Il définit les orientations en matière de déplacement dans une logique de développement durable du département. Ce plan de déplacement vise notamment à favoriser la mobilité préservant l'environnement, le climat et les ressources naturelles et à permettre à tout le monde de se déplacer en améliorant la sécurité et en favorisant la desserte des territoires départementaux et régionaux.

■ Le Schéma Directeur de la Voirie Départementale (SDVD 2015) :

Adopté le 22 Juin 2000 par le Conseil général, ce schéma directeur définit la stratégie adoptée en matière de déplacements sur la voirie départementale, tous modes confondus, à l'horizon 2015. Ce schéma établit une hiérarchisation des voies départementales en distinguant :

- **le réseau structurant**, qui assure les liaisons principales entre les pôles : la RD19 et RD117 relèvent de ce réseau.
- **le réseau d'accompagnement**, complémentaire du premier qui irrigue le territoire essonnien, par un maillage plus fin au niveau local : les RD8 et RD26 sont des voies d'accompagnement.

Par ailleurs, la commune de Marolles en Hurepoix est concernée par deux itinéraires affimés dans le SDVD :

- **l'itinéraire O « Orge Amont/ Val de Seine »**, liaison urbaine et interurbaine reliant l'Arpajonnais (RN20) aux grands axes du croissant économique centre (RN104, A6 et RN7). Il mobilise la RD19 sur le territoire de la commune, avec la mise en 2*2 voies (travaux réalisés)
- **l'itinéraire Q « Arpajon/ Corbeil-Essonnes »** qui se propose d'aménager une liaison transversale rurale, desservant la frange sud du croissant économique centre, entre Arpajon et Corbeil-essonnnes ; il intéresse la RD117 sur le territoire de Marolles en H.

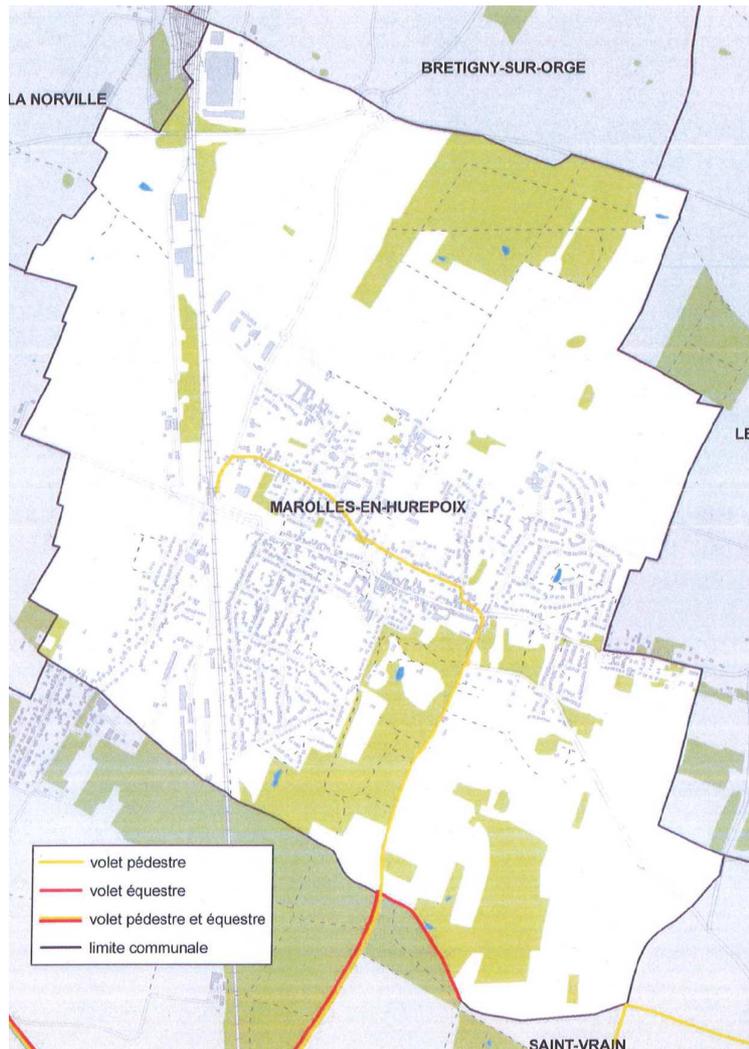
Par ailleurs, divers projets et orientations prévus dans le PLU sont liés aux voiries départementales :

- Des « secteurs à projet » identifiés dans le PLU sont susceptibles d'avoir des incidences sur les espaces publics des voies départementales notamment sur les RD du réseau d'accompagnement (RD8 et RD26) : ainsi, les projets correspondants (valorisation des entrées de ville RD8 et RD26, valorisation du cœur de village, évolution du secteur « Gare », etc. devront être soumis aux services départementaux.
- Le développement économique envisagé au Nord de la commune, aux abords de la RD19, doit s'appuyer sur les points d'échanges existants (pas d'accès supplémentaire sur cette voie) :
 - le giratoire RD19/RD117, complété par le giratoire RD117/RD8, permet la desserte des terrains situés entre la voie ferrée et la RD8
 - le diffuseur de Marolles propose un point d'échange pour les activités situées à l'ouest de la voie ferrée
 - le giratoire RD19/RD117 offre une desserte des activités au Nord de la RD19.Lors de l'ouverture éventuelle à l'urbanisation de ces secteurs à terme (zones AU), les charges susceptibles d'être apportées sur le réseau routier départemental devront être appréhendées.

■ Le Plan département des itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)

Il s'agit d'outils de préservation et de découverte des espaces naturels et culturels. Ils ont par ailleurs pour objectifs :

- d'assurer la protection juridique des chemins ;
- de favoriser la pratique de la randonnée, en assurant la continuité des itinéraires à travers les communes afin de constituer sur l'ensemble du territoire essonnien un réseau cohérent ;
- de contribuer à la découverte des patrimoines naturel, culturel et touristique essonnien ;
- d'assurer un maillage des espaces naturels.



■ Le Schéma directeur départemental des dépendances vertes (S3VD) :

En application de l'acte 1 de l'Agenda 21 départemental, le schéma directeur départemental des dépendances vertes a été adopté le 2 février 2009. Ce document promeut une approche plus environnementale de l'aménagement et de la gestion des abords des voies départementales. Il a pour objectif de définir à une échelle globale, les secteurs ayant besoin d'un aménagement paysager afin d'harmoniser la conception, la réalisation, l'entretien des emprises liées aux voies départementales.

La commune de Marolles en H. est concernée par les itinéraires 1.1, 1.4, et 1.5 au sein de l'unité d'aménagement paysager n°1, et concernent respectivement la RD19, la RD117 et la RD8, avec des objectifs de lutte contre la banalisation des paysages et l'accompagnement des mutations urbaines.

■ Le Schéma Directeur Départemental des Circulations Douces (SDDCD) :

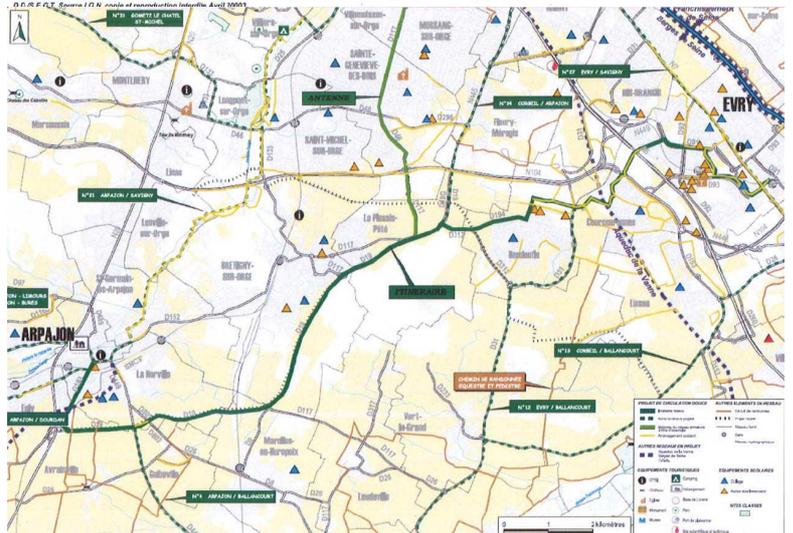
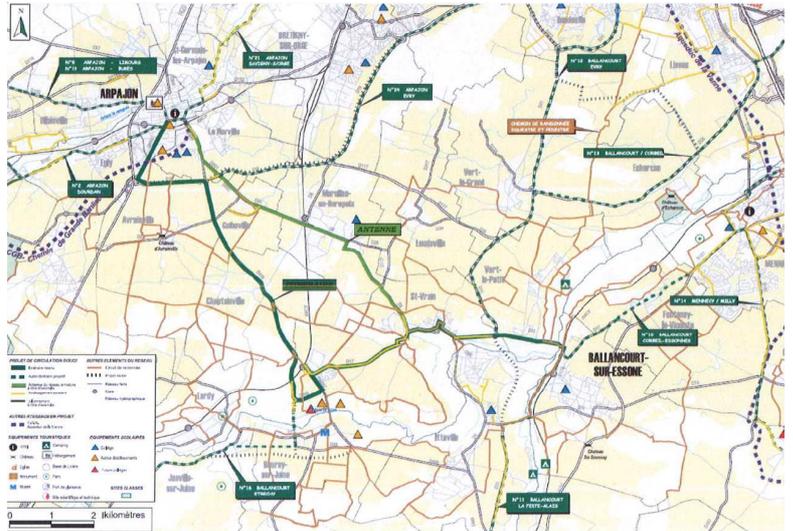
Afin de promouvoir et faciliter les déplacements des personnes à pied et à vélo, le Département de l'Essonne a réalisé un **schéma directeur départemental des circulations douces**, (adopté le 20 Octobre 2003) qui concerne le territoire communal. Il constitue un outil de planification et d'aménagement des liaisons douces sur les routes départementales.

Trois objectifs majeurs ont guidé l'élaboration de ce schéma :

- améliorer la sécurité des usagers sur 240 kilomètres de routes départementales ;
- améliorer la qualité de vie ;
- assurer un maillage entre un réseau supra-communal et des réseaux communaux.

Marolles en Hurepoix est concerné par :

- l'antenne de l'itinéraire n°4 « de Ballancourt-sur-Essonne à Arpajon », qui permet de mailler St Vrain à la Norville et Arpajon. Elle mobilise donc la RD8 et la RD26 assurant la desserte de la Gare RER C et du collège St Exupéry.
- l'itinéraire n°24 « d'Evry à Arpajon », qui assure la liaison entre les pôles urbains d'Evry, Brétigny sur Orge et Arpajon et un rabattement sur le RER D pour le 1^{er} et le RER C pour les seconds. Il permet également de rejoindre le Sud Essonne pour des activités de loisirs avec ses connexions aux promenades de l'Aqueduc de la Vanne et à l'itinéraire n°4 précité. Il s'appuie sur la RD19.



VII – DIAGNOSTIC AGRICOLE ET FORESTIER

VII.1. Etat des lieux des activités agricoles

■ Les activités agricoles

Les chiffres présentés ci-dessous sont issus du recensement général (base de données Agrestes). Il a été réalisé en 1979, 1988, 2000 et 2010 pour les informations les plus récentes. Ce recensement s'attache à définir la structure des exploitations, les différents statuts, les modes de production, la composition des exploitations, les productions, le matériel utilisé...



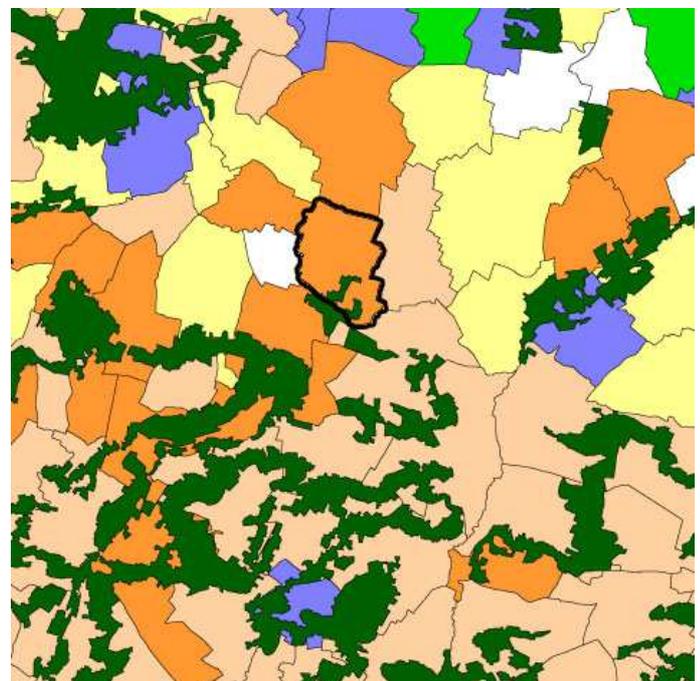
Sur le territoire de Marolles-en-Hurepoix, l'agriculture occupe une place importante en terme d'occupation des sols.

La commune est située dans la région agricole de l'Hurepoix, celle-ci est représentée essentiellement par la culture intensive dont les principales productions sont les céréales notamment le blé, l'orge et le maïs et les oléagineux comme le colza.

Le RGA fait état entre 1988 et 2010 d'une baisse du nombre d'exploitations agricoles sur le territoire de la commune. Celles-ci passent de 5 exploitations en 1988 à 2 en 2011. Cette diminution favorise la concentration des activités agricoles et l'augmentation de la surface agricole utile (SAU) moyenne par exploitation. Cette surface est en 2010 de 119 hectares en moyenne par exploitation sur le territoire de la commune alors qu'elle était en 1988 de 52 hectares. Si elle est plus faible que la moyenne du canton de Brétigny qui est de 153 hectares, elle est supérieure à la moyenne du département qui est de 110 hectares.

La production agricole de la commune est diversifiée, les trois principales cultures étant le blé tendre, l'orge et le maïs. Le blé tendre représente de 10 à 20% de la surface communale totale et l'orge et le maïs respectivement de 5 à 10%. La production brute standard en moyenne de 118 000 € par exploitation pour un total de 235 000 €.

Entre 1988 et 2010 la superficie agricole utilisée est passé de 258 à 238 hectares. Cette baisse de 8% peut s'expliquer comme une conséquence



OTEX dominante par commune

- Céréales, oléoprotéagineux et/ou autres grandes cultures
- Céréales, oléoprotéagineux (exploitation spécialisée COP)
- Elevage
- Horticulture (maraîchage, fleurs, fruits, vignes, pépinières)
- Mixte, polyculture, non classé
- Communes non agricoles

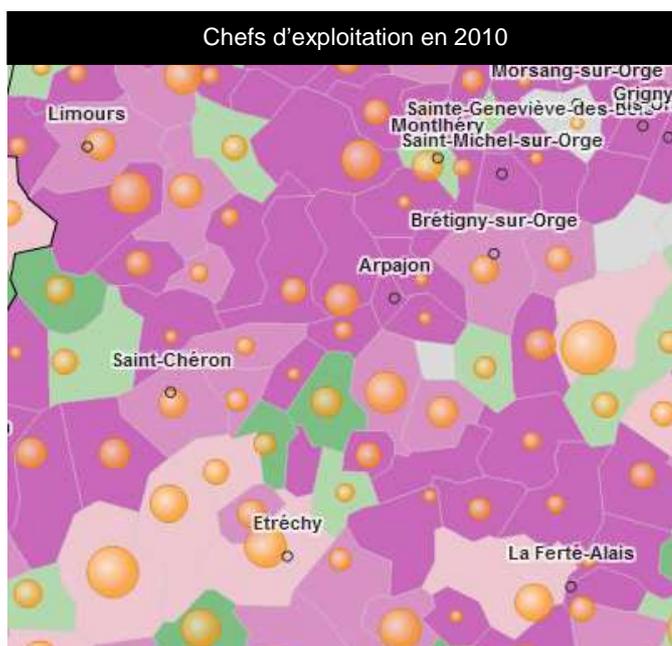
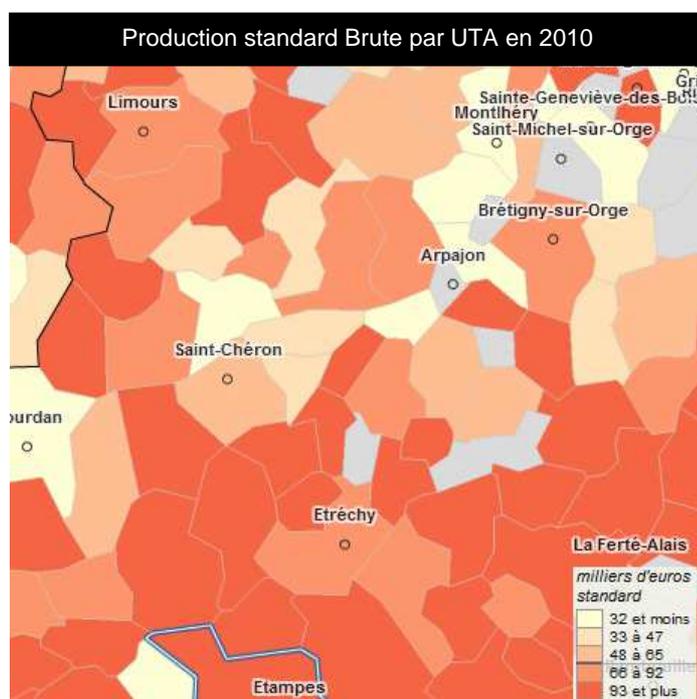
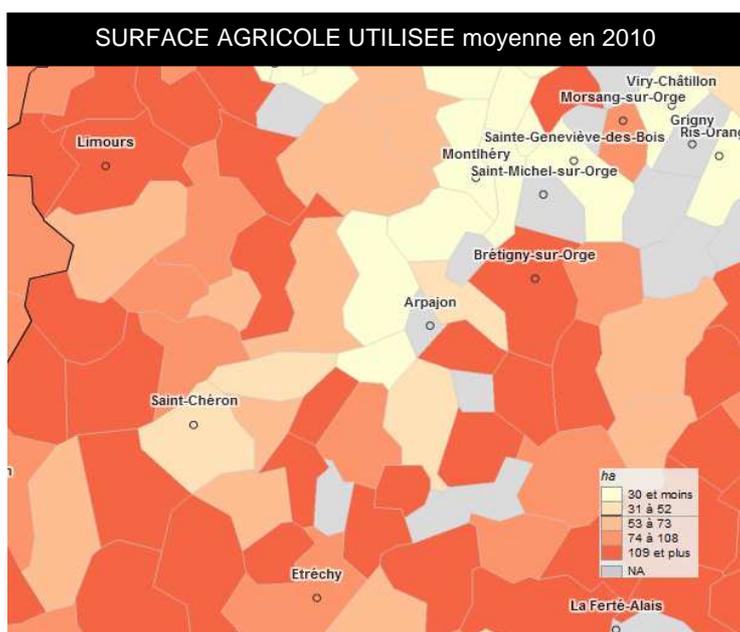
Massifs forestiers de plus de 100ha



du processus d'étalement urbain ou de mitage de l'espace agricole notamment aux abords des contours du Bourg (Sud-Ouest et Nord)

Les exploitations et types de cultures devront respecter les lois en vigueur et le schéma directeur départemental des exploitations agricoles en ce qui concerne en particulier les tailles d'exploitation et les cultures spécifiques telles que les OGM (respect des directives européennes en la matière).

Nbre d'exploitations		Superficie Agricole Utilisée en moyenne (en ha)		Unités de travail agricole	
1988	2010	1988	2010	1988	2010
5	2	52	119	7	2
Superficie					
		258	238		

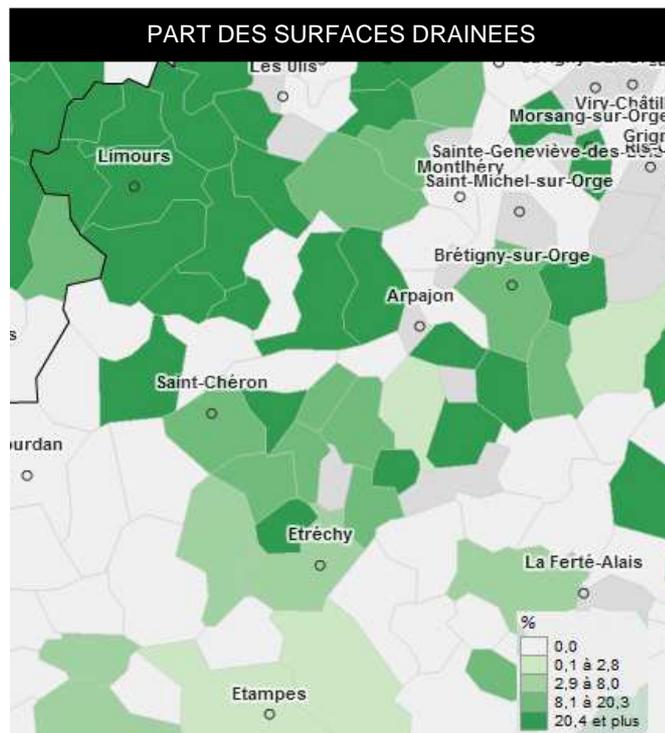
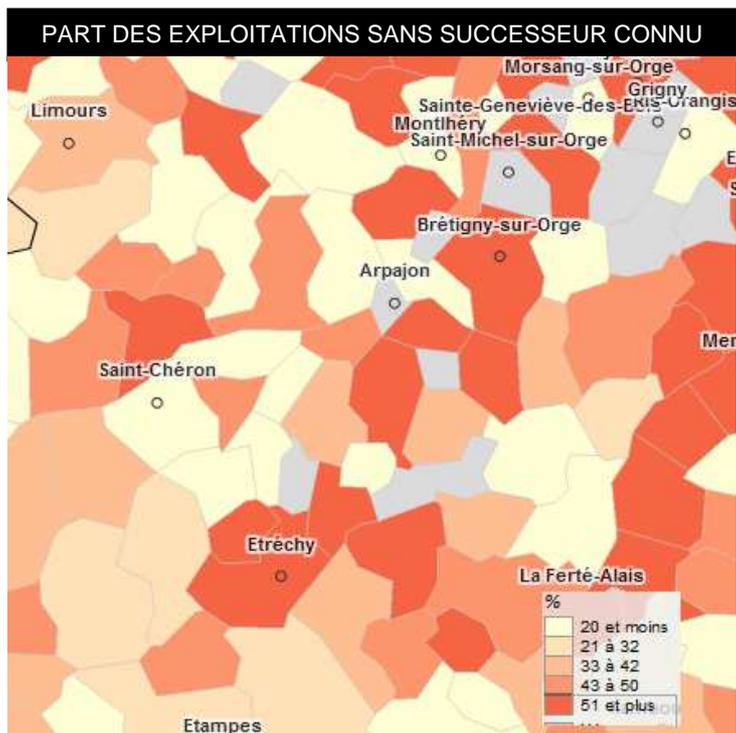


Nombre de chefs d'exploitation

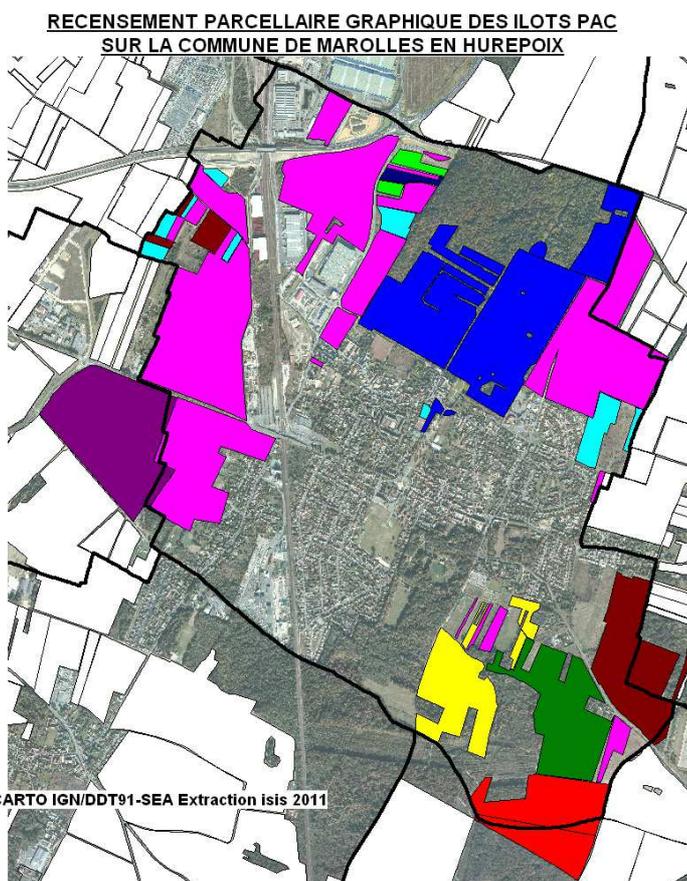


Evolution des chefs d'exploitation entre 2000 et 2010





Les terres inscrites en îlots PAC sur le territoire communal – Source 2011



Sources: BD ORTHOPHOTO IGN/BD CARTO IGN/DDT91-SEA Extraction isis 2011
Réalisation: DDT 91 -SPAU-SIG
Echelle 1 cm =240m - Avril 2012

Les itinéraires agricoles sur la commune



VII.2. Etat des lieux des activités forestières

Les activités forestières sur la commune sont peu importantes en raison de la faible présence de massifs forestiers sur la commune.

Au sud, le bois de Cramart est classé en forêt de protection et est géré par l'ONF.